



Syndicat du Bois de l'Aumône

ZONE DE LAYAT II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63 200 RIOM Cedex

Tél : 04-73-647-444

Fax : 04-73-647-414

Courriel : conseilusager@sba63.fr

Président : Jean-Claude MOLINIER

Directeur Général des Services : Laurent COUDUN

RAPPORT ANNUEL 2014

**PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

I / CONTEXTE : p4

I.1. Présentation : coopération intercommunale : p 4

I.2. Modalités d'exploitation du service : p10

II / INDICATEURS TECHNIQUES : p12

II.1. La collecte des déchets ménagers : p12

II.1.1. Les collectes en porte à porte : p14

II.1.1.a. Présentation : p14

II.1.1.b. Modalités : p15

II.1.1.c. Fréquence de collecte : p16

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/habitant) : p16

II.1.2. La collecte en apport volontaire : p17

II.1.2.a. Présentation : p17

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab) : p17

II.1.3. La collecte en déchèterie : p18

II.1.3.a. Présentation : p18

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures : p20

II.1.3.c. Conditions d'accès : p20

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages) : p23

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonnes) : p29

II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I. : p30

II.1.5. La collecte des encombrants : p31

II.2. Le transfert et le transport : p33

II.3. Le traitement : p32

II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux : p33

II.3.2. La valorisation biologique : p33

II.3.2.a. Les plateformes de broyage : p33

II.3.2.b. Les plateformes de compostage : p33

II.3.3. Les déchets des déchèteries : p34

II.3.4. Le centre de tri : p35

II.3.4.a. Localisation des repreneurs : p35

II.3.4.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes) : p35

III / INDICATEURS FINANCIERS : p38

III.1. Recettes : p38

III.2. Dépenses de fonctionnement du service : p42

III.3. Fiscalité : p45

IV / LES CHIFFRES CLES : p46

IV.1. Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire (en kg/hab) : p46

IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab) : p46

IV.3. Quantités totales (en kg/hab) : p46

IV.4. Coût moyen du service par habitant : p47

V / MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT : p48

V.1. Les actions de communication en 2014 : p48

V.1.1. La communication de proximité : p48

V.1.2. La communication rédactionnelle : p48

V.1.3. Le programme local de prévention des déchets du SBA : p52

V.1.4. Accueil de stagiaires au service communication : p62

V.2. La protection de l'eau : p62

VI / LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : p62

VI.1 Les effectifs : p63

VI.2 Politique de prévention : pas d'amélioration : p63

VI.3 Absentéisme 2014 : p64

VI.4 La formation au SBA : p65

VI.5 Synthèse du rapport médecin : p67

VI.6 Evolution de la masse salariale : p67

VI.7 L'action sociale au SBA : des résultats : p68

1.1. Présentation : coopération intercommunale

Le Syndicat du Bois de l'Aumône a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets transférées par la loi du 15 juillet 1975.

Au 1^{er} janvier 2014, le Syndicat du Bois de l'Aumône regroupe 13 communautés de communes pour une superficie totale de **1 717 km²**. L'ensemble des collectivités adhérentes représente une population municipale de **162 386 habitants** et une population totale de **166 415 habitants**.

A compter du 1^{er} janvier 2014, le SBA a transféré ses compétences « traitement » et « transfert » au VALTOM.

Carte des collectivités adhérentes au SBA au 1^{er} janvier 2013



En 2014, le territoire desservi correspond aux 132 communes suivantes :

N°	Nom de la commune	CC	pop 2014 (pop légale 2011)		
			Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1	Aigueperse	Nord Limagne	2 595	35	2 630
2	Arconsat	Montagne Thiernoise	643	11	654
3	Artonne	Nord Limagne	794	9	803
4	Aubiat	Nord Limagne	906	10	916
5	Bas-et-Lezat	Coteaux de Randan	265	8	273
6	Beaumont-lès-Randan	Coteaux de Randan	275	4	279
7	Beauregard-l'Évêque	Billom-St Dier	1 323	25	1 348
8	Beauregard-Vendon	Cotes de Combrailles	1 089	13	1 102
9	Billom	Billom-St Dier	4 632	105	4 737
10	Bongheat	Billom-St Dier	396	5	401
11	Bort-l'Étang	Entre Dore et Allier	594	6	600
12	Bouzel	Billom-St Dier	704	16	720
13	Bulhon	Entre Dore et Allier	514	9	523
14	Bussièresp-et-Pruns	Nord Limagne	422	3	425
15	Celles-sur-Durolle	Montagne Thiernoise	1 784	32	1 816
16	Cellule	Riom Communauté	1 109	11	1 120
17	Chabreloche	Montagne Thiernoise	1 314	25	1 339
18	Champs	Cotes de Combrailles	342	9	351
19	Chanat-la-Mouteyre	Volvic Sources et Volcans	938	28	966
20	Chappes	Limagne d'Ennezat	1 514	10	1 524
21	Chaptuzat	Nord Limagne	456	12	468
22	Charbonnières-les-Varennes	Volvic Sources et Volcans	1 558	47	1 605
23	Charbonnières-les-Vieilles	Manzat Communauté	995	10	1 005
24	Chas	Billom-St Dier	373	8	381
25	Châteauneuf-les-Bains	Manzat Communauté	291	7	298
26	Châtel-Guyon	Volvic Sources et Volcans	6 239	185	6 424
27	Chauriat	Mur ès Allier	1 579	32	1 611
28	Chavaroux	Limagne d'Ennezat	460	5	465
29	Clerlande	Limagne d'Ennezat	448	3	451
30	Combronde	Cotes de Combrailles	2 052	50	2 102
31	Corent	Gergovie Val d'Allier	688	9	697
32	Crevant-Laveine	Entre Dore et Allier	956	24	980
33	Culhat	Entre Dore et Allier	1 025	24	1 049
34	Dallet	Mur ès Allier	1 400	25	1 425
35	Davayat	Cotes de Combrailles	569	6	575
36	Effiat	Nord Limagne	1 071	17	1 088
37	Égliseneuve-près-Billom	Billom-St Dier	825	86	911
38	Ennezat	Limagne d'Ennezat	2 408	46	2 454
39	Entraigues	Limagne d'Ennezat	625	13	638
40	Enval	Riom Communauté	1 370	38	1 408

N°	Nom de la commune	CC	pop 2014 (pop légale 2011)		
			Population municipale	Population comptée à part	Population totale
41	Espirat	Billom-St Dier	324	19	343
42	Estandeuil	Billom-St Dier	385	7	392
43	Fayet-le-Château	Billom-St Dier	326	5	331
44	Gimeaux	Cotes de Combrailles	409	10	419
45	Glaine-Montaigut	Billom-St Dier	530	11	541
46	Isserteaux	Billom-St Dier	410	3	413
47	Joserand	Cotes de Combrailles	452	11	463
48	Joze	Entre Dore et Allier	1 061	26	1 087
49	La Monnerie-le-Montel	Montagne Thiernoise	1 980	29	2 009
50	La Moutade	Riom Communauté	471	12	483
51	La Roche-Blanche	Gergovie Val d'Allier	3 190	89	3 279
52	La Roche-Noire	Gergovie Val d'Allier	618	11	629
53	Le Cheix	Riom Communauté	618	12	630
54	Lempty	Entre Dore et Allier	364	7	371
55	Les Martres-d'Artière	Limagne d'Ennezat	2 029	47	2 076
56	Les Martres-de-Veyre	Gergovie Val d'Allier	3 934	118	4 052
57	Lezoux	Entre Dore et Allier	5 608	107	5 715
58	Limons	Limagne Bord d'Allier	700	10	710
59	Loubeyrat	Manzat Communauté	1 184	18	1 202
60	Lussat	Limagne d'Ennezat	903	14	917
61	Luzillat	Limagne Bord d'Allier	991	29	1 020
62	Malauzat	Riom Communauté	1 081	28	1 109
63	Malintrat	Limagne d'Ennezat	953	16	969
64	Manzat	Manzat Communauté	1 268	54	1 322
65	Maringues	Limagne Bord d'Allier	2 768	58	2 826
66	Marsat	Riom Communauté	1 206	32	1 238
67	Martres-sur-Morge	Limagne d'Ennezat	552	13	565
68	Mauzun	Billom-St Dier	99	2	101
69	Ménérol	Riom Communauté	1 604	21	1 625
70	Mezel	Mur ès Allier	1 903	44	1 947
71	Mirefleurs	Gergovie Val d'Allier	2 311	56	2 367
72	Moissat	Entre Dore et Allier	1 116	22	1 138
73	Mons	Coteaux de Randan	448	13	461
74	Montcel	Cotes de Combrailles	419	10	429
75	Montmorin	Billom-St Dier	650	10	660
76	Montpensier	Nord Limagne	423	13	436
77	Mozac	Riom Communauté	3 788	107	3 895
78	Neuille	Billom-St Dier	347	9	356
79	Orcet	Gergovie Val d'Allier	2 695	60	2 755
80	Orléat	Entre Dore et Allier	2 043	53	2 096
81	Palladuc	Montagne Thiernoise	553	21	574

N°	Nom de la commune	CC	pop 2014 (pop légale 2011)		
			Population municipale	Population comptée à part	Population totale
82	Pérignat-sur-Allier	Mur ès Allier	1 483	36	1 519
83	Peschadoires	Entre Dore et Allier	2 103	53	2 156
84	Pessat-Villeneuve	Riom Communauté	513	9	522
85	Prompsat	Cotes de Combrailles	436	7	443
86	Queuille	Manzat Communauté	260	7	267
87	Randan	Coteaux de Randan	1 562	57	1 619
88	Ravel	Entre Dore et Allier	699	18	717
89	Reignat	Billom-St Dier	349	5	354
90	Riom	Riom Communauté	18 291	709	19 000
91	Saint-Agoulin	Nord Limagne	323	2	325
92	Saint-André-le-Coq	Limagne Bord d'Allier	505	12	517
93	Saint-Angel	Manzat Communauté	397	11	408
94	Saint-Beauzire	Limagne d'Ennezat	2 105	32	2 137
95	Saint-Bonnet-lès-Allier	Mur ès Allier	428	5	433
96	Saint-Bonnet-près-Riom	Riom Communauté	2 037	37	2 074
97	Saint-Clément-de-Régnat	Coteaux de Randan	508	25	533
98	Saint-Denis-Combarnazat	Limagne Bord d'Allier	218	2	220
99	Saint-Dier-d'Auvergne	Billom-St Dier	576	46	622
100	Sainte-Agathe	Montagne Thiernoise	200	4	204
101	Saint-Genès-du-Retz	Nord Limagne	500	16	516
102	Saint-Georges-sur-Allier	Gergovie Val d'Allier	1 177	24	1 201
103	Saint-Hilaire-la-Croix	Cotes de Combrailles	310	4	314
104	Saint-Ignat	Limagne d'Ennezat	802	12	814
105	Saint-Jean-des-Ollières	Billom-St Dier	467	12	479
106	Saint-Jean-d'Heurs	Entre Dore et Allier	633	5	638
107	Saint-Julien-de-Coppel	Billom-St Dier	1 154	22	1 176
108	Saint-Laure	Limagne d'Ennezat	538	8	546
109	Saint-Maurice	Gergovie Val d'Allier	807	23	830
110	Saint-Myon	Cotes de Combrailles	440	2	442
111	Saint-Priest-Bramefant	Coteaux de Randan	894	28	922
112	Saint-Sylvestre-Pragoulin	Coteaux de Randan	1 083	28	1 111
113	Saint-Victor-Montvianeix	Montagne Thiernoise	251	13	264
114	Sardon	Nord Limagne	320	6	326
115	Sayat	Volvic Sources et Volcans	2 170	38	2 208
116	Seychalles	Entre Dore et Allier	654	24	678
117	Surat	Limagne d'Ennezat	545	9	554
118	Teilhède	Cotes de Combrailles	414	9	423
119	Thuret	Nord Limagne	822	41	863
120	Trézioux	Billom-St Dier	469	6	475
121	Varennes-sur-Morge	Limagne d'Ennezat	411	5	416
122	Vassel	Billom-St Dier	249	3	252

N°	Nom de la commune	CC	pop 2014 (pop légale 2011)		
			Population municipale	Population comptée à part	Population totale
123	Vensat	Nord Limagne	444	13	457
124	Vertaizon	Billom-St Dier	3 161	50	3 211
125	Veyre-Monton	Gergovie Val d'Allier	3 434	82	3 516
126	Villeneuve-les-Cerfs	Coteaux de Randan	509	30	539
127	Vinzelles	Entre Dore et Allier	323	4	327
128	Viscomtat	Montagne Thiernoise	596	10	606
129	Vitrac	Manzat Communauté	333	17	350
130	Vollore-Montagne	Montagne Thiernoise	308	9	317
131	Volvic	Volvic Sources et Volcans	4 563	127	4 690
132	Yssac-la-Tourette	Cotes de Combrailles	357	14	371

- (1) **Population municipale** : les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.
- (2) **Population comptée à part** : principalement les personnes vivant dans certaines collectivités (*internats, casernes, hôpitaux, couvents, prisons...*).
- (3) **Population totale** : somme des deux précédentes.

Les adhérents au SBA ont délégué au syndicat l'intégralité de la compétence **collecte, transfert et traitement des déchets ménagers**. La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée **en régie** et le traitement est pris en charge par le VALTOM dans le cadre de ses compétences.



Photo EBCrea

I.2. Modalités d'exploitation du service

Au 1er janvier 2014, la compétence traitement a été transférée au VALTOM.

Nature du service	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Collecte porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Régie	17/12/1975	
Collecte porte à porte des Emballages Recyclables	Régie	2004	
Collecte Verre (Point d'Apport Volontaire)	Régie	1980	
Transfert : OMR, emballages recyclables, non-recyclables, déchets verts, gros cartons (DEIC), ferraille, gravats	Régie	1977	
Collecte en déchèterie	Régie	1980	
Transfert des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (Marché public avec CHIMIREC)		
Traitement et valorisation des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (Marché public avec CHIMIREC)		
Transfert et traitement des emballages vides souillés	VALTOM (Marché public avec VEOLIA)		
Collecte et traitement des huiles	VALTOM (Marché public avec SEVIA)		
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Non Recyclables (NR)*	VALTOM (DSP VERNEA)		
Stockage du Verre	Marché / ECHALIER	29/09/ 2011	29/09/2015
Tri et valorisation des propres et secs	VALTOM (Marché public avec ECHALIER)		
Tri et valorisation des déchets verts	VALTOM (Marché public avec VEOLIA « nord » et ECOVERT « sud »)		
Tri et valorisation des métaux ferreux et non ferreux	VALTOM Convention SITA ET LA NIVERNAISE		
Tri et valorisation des encombrants des déchèteries	VALTOM (Marché avec SELECTIS)		
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles / ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Culhat	Régie	1977	2025
Transfert et valorisation des Gravats	Régie / CULHAT	1995	
Transfert et valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Convention Eco-organisme OCAD3E/ECOSYSTEMES	11/06/2007 +27/02/13	10/06/2013 +27/02/2019
Transfert et traitement des piles	Convention Eco-organisme COREPILE		
Valorisation des pneumatiques	Convention PROCAR		

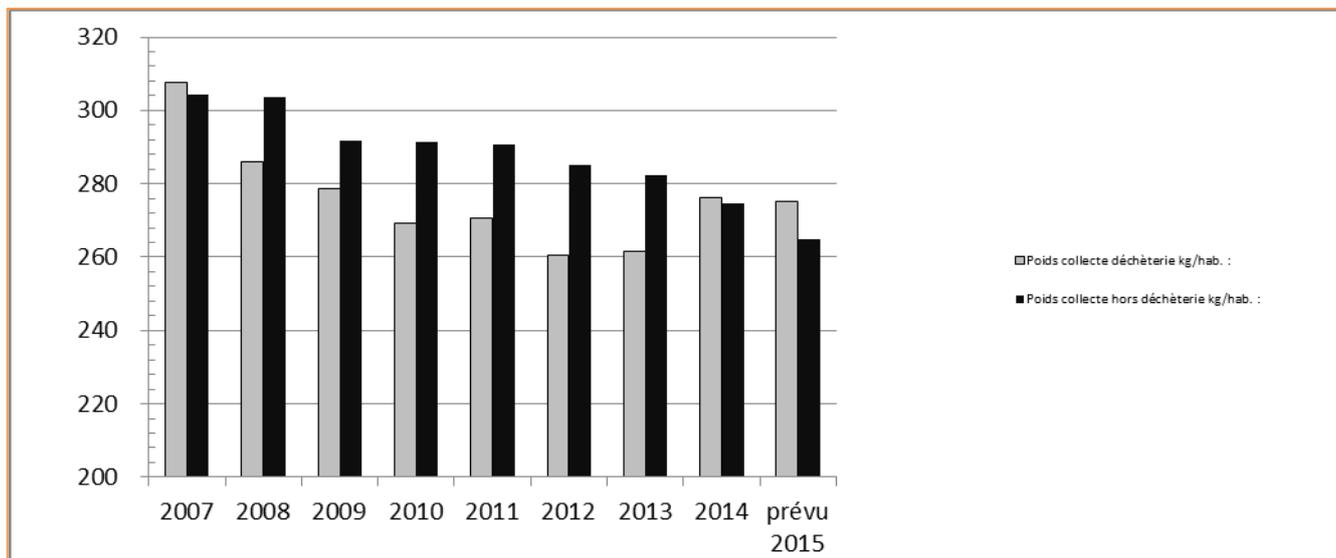
Nature du service	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Valorisation et traitement du bois	VALTOM (Marché public avec Ecovert Boilon et VEOLIA)		
Valorisation et traitement du plastique dur	VALTOM (Marché public avec SITA)		
Valorisation et traitement du polystyrène	VALTOM (Convention avec PLASTYROBEL ET VEOLIA)		
Valorisation et traitement du plâtre	VALTOM (Marché public avec ECHALIER)		
Valorisation des textiles	Association le Relais 43	23/10/2010	
Transfert et traitement des lampes (déchèteries de Riom et Veyre-Monton)	Convention Eco-organisme OCAD3E/RECYLUM	17/06/2009	16/06/2015
Valorisation des cartouches d'encre	LVL	07/07/2014	06/07/2015
Valorisation de l'huile alimentaire	VALTOM (Convention avec CHIMIREC)		



Collecte des pneumatiques en déchèterie de Riom

II.1. La collecte des déchets ménagers

Evolution de la quantité de déchets ménagers collectés depuis 2007



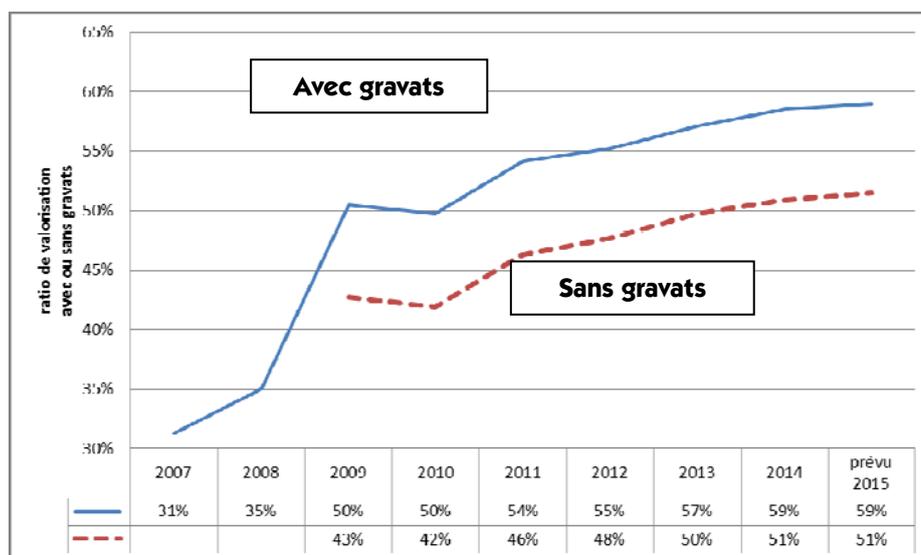
En 2014, nous enregistrons **une hausse de 2587 tonnes des apports en déchèterie** (+5,1% / apport / habitant). Hausse essentiellement due à la forte progression des déchets verts et des gravats.



Déchèterie de Riom / printemps 2013

Le taux de valorisation a encore progressé cette année, sous l'effet combiné de la baisse des Ordures Ménagères Résiduelles et de l'augmentation du tri en déchèterie, et plus particulièrement des déchets verts. En 2014, **de nouvelles filières de récupération sont apparues : polystyrène sur Riom, huile alimentaire sur Riom et Veyre-Monton et cartouches d'encre et Eco DDS sur toutes les déchèteries**. Nous stabilisons notre taux de valorisation au-dessus de la barre symbolique des **50% de valorisation, tous flux de déchets confondus, hors gravats et hors valorisation énergétique**. En 2015, la déchèterie de RIOM sera équipée de la benne éco-mobilier.

Ratio de valorisation



Depuis mai 2012, nous avons engagé une opération de sur-tri des bennes de non recyclables des déchèteries. Celle-ci s'est arrêtée en 2014 avec la liquidation financière de l'entreprise.



Dépôts en déchèterie d'Ennezat

II.1.1. Les collectes en porte à porte

II.1.1.a. Présentation

En 2014, le Syndicat du Bois de l'Aumône assure 186 tournées de collecte en porte à porte par semaine. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles représente 89 tournées et celle des recyclables (*Collecte Sélective*) 88 tournées. 9 sont mixtes (*CS puis OMR*).

Depuis 2009, l'ensemble des foyers bénéficie de la collecte en porte à porte des emballages recyclables.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de la Société Echalièr dans la Zone du Brézet à Clermont-Ferrand.

Collecte Sélective	Ordures Ménagères	Bio-déchets qui sont destinés au compostage à domicile
<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• journaux, magazines, revues, publicités, etc.• papiers et cartons d'emballages,• bouteilles, flacons, pots et barquettes, boîtes et blisters en plastique,• briques alimentaires,• emballages métalliques en acier et en aluminium <p><i>Depuis octobre 2013, les consignes de tri des bacs et sacs jaunes ont été étendues sur le territoire du SBA. En plus des cartons, bouteilles & flacons plastique, emballages métalliques, papiers, il est désormais possible d'ajouter les emballages ménagers en plastique rigide : pots, barquettes, blisters, boîtes en plastique.</i></p>	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs bleus,• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers,• les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques,• les déchets des activités de soin à risques infectieux (<i>DASRI</i>),• les déchets provenant des abattoirs,• les déchets inflammables, etc.	<p>Les bio-déchets correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères (<i>FFOM</i>), c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déchets de préparations de repas (<i>épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé</i>),• les restes alimentaires (<i>reste de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés</i>),• les papiers souillés (<i>mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout</i>),• les déchets verts (<i>tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux</i>).

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent **de bacs à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles et **de bacs à couvercle jaune** pour déposer leurs emballages recyclables. Les professionnels, quant à eux, sont équipés **de bacs à couvercle bleu** pour les ordures ménagères résiduelles.

Les bacs collectifs ont été désinfectés en automne (*du 29 septembre au 17 octobre 2014*). Cette campagne de désinfection a été relayée par le service communication pour informer les usagers concernés de cette action (*communiqué de presse, information communes, adhésif apposé sur les bacs*).

L'entretien des bacs individuels reste à la charge des usagers.

La taille des bacs dépend du nombre d'habitants qui compose le foyer. Ils sont dimensionnés pour 30 litres par habitant et par semaine tant pour les OMR que pour la Collecte Sélective.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs individuels, des bacs collectifs sont mis à disposition. Sur les hyper-centres de Riom et Châtel Guyon, les résidents reçoivent des sacs pour la Collecte Sélective afin d'éviter l'encombrement des voies publiques.



Point de présentation à Teilhède

Lors d'évènements ponctuels organisés par les communes, des bacs sont mis à disposition de manière provisoire. En 2014, ce sont ainsi **369 bacs OMR et 227 bacs CS qui ont été prêtés**. En parallèle de ces dotations ponctuelles, **une sensibilisation au tri** est effectuée auprès des organisateurs et des documents sont mis à disposition. Un suivi du contenu des bacs à couvercle jaune est aussi réalisé pour vérifier la qualité du tri.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

→ La collecte des ordures ménagères :

Secteur	Saison	Fréquence	Population desservie
Hyper-centre urbain de Billom, Châtel-Guyon et Riom	Toute l'année	2 x par semaine	23 895 hab.
Rural et semi-rural	Toute l'année	1 x par semaine	138 491 hab.

Elles ont lieu les lundis et jeudis (*entre 4h30 et 22h15*), les mardis et vendredis (*entre 4h30 et 20h30*). Les collectes ayant lieu les jours fériés sont rattrapées les mercredis de la semaine correspondante.

Pour faire en sorte que les usagers bénéficient chaque année d'une information la plus pertinente possible, des calendriers de collecte sont réalisés par le service communication. Chaque commune dispose ainsi de son propre calendrier. Ces documents sont mis en ligne sur le site Internet du syndicat, envoyés en fin d'année aux communes adhérentes ainsi qu'aux usagers abonnés à la Newsletter (*14 000 foyers environ*). Un grand nombre de communes insèrent par ailleurs ce document dans leur bulletin municipal.

→ La collecte des cartons des professionnels :

Aucune collecte en porte à porte des cartons des professionnels n'est organisée sur le territoire. En revanche, moyennant l'acquittement d'une Redevance Spéciale, la collecte des déchets ménagers assimilés des professionnels est organisée dans les mêmes conditions que celle des particuliers. Les cartons doivent être apportés en déchèterie.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/habitant)

Nos productions de déchets OMR et CS par habitant restent orientées à la baisse. Notre politique de prévention avec des actions comme le « STOP PUB » (*très largement proposé et distribué*) donne de très bons résultats à la collecte sélective.

Matériaux collectés	2013	2014	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	31 320 tonnes (189,97 kg/hab)	30229 tonnes (181,65kg/hab)	-3.48 % (-4.38%)
Collecte Sélective	10 233 t (62,07 kg/hab)	10 412 t (62,57kg/hab)	+1,75% (+0.81%)
	<i>dont 1862,79 tonnes refus de tri</i>	<i>Dont 2158,77 tonnes de refus de tri</i>	
Cartons professionnels	<i>Pas de collecte spécifique des cartons des professionnels - apport gratuit en déchèterie -</i>		
Bio-déchets	<i>Pas de collecte spécifique des bio-déchets. Compostage à domicile</i>		
Total	41 553 t (252 kg/hab)	40641 t (244 kg/hab)	- 2,19% (-3,17%)

Le service communication œuvre au quotidien pour diminuer la quantité de déchets produits par les usagers et ainsi agir pour l'environnement ! Vous pouvez consulter le bilan de l'année 2013 du Programme de Prévention dans la partie « actions de communication ».

Nous avons engagé une étude sur la collecte des bio-déchets des gros producteurs (>10 T/an), pour une mise en place en 2016.

II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure **en régie la collecte en apport volontaire des emballages en verre, ainsi que le transport jusqu'au centre de tri. La société SEVIA assure la collecte en apport volontaire des points de collecte des huiles usagées.**

Les conteneurs d'apport volontaire sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. **Nous disposons d'une densité d'un conteneur verre pour 381 habitants. Un bi-huile est en place sur chacune des déchèteries.** Chaque conteneur est aussi équipé d'une information rappelant les consignes de tri permettant de guider l'usager. Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 5 h et 19 h.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab)

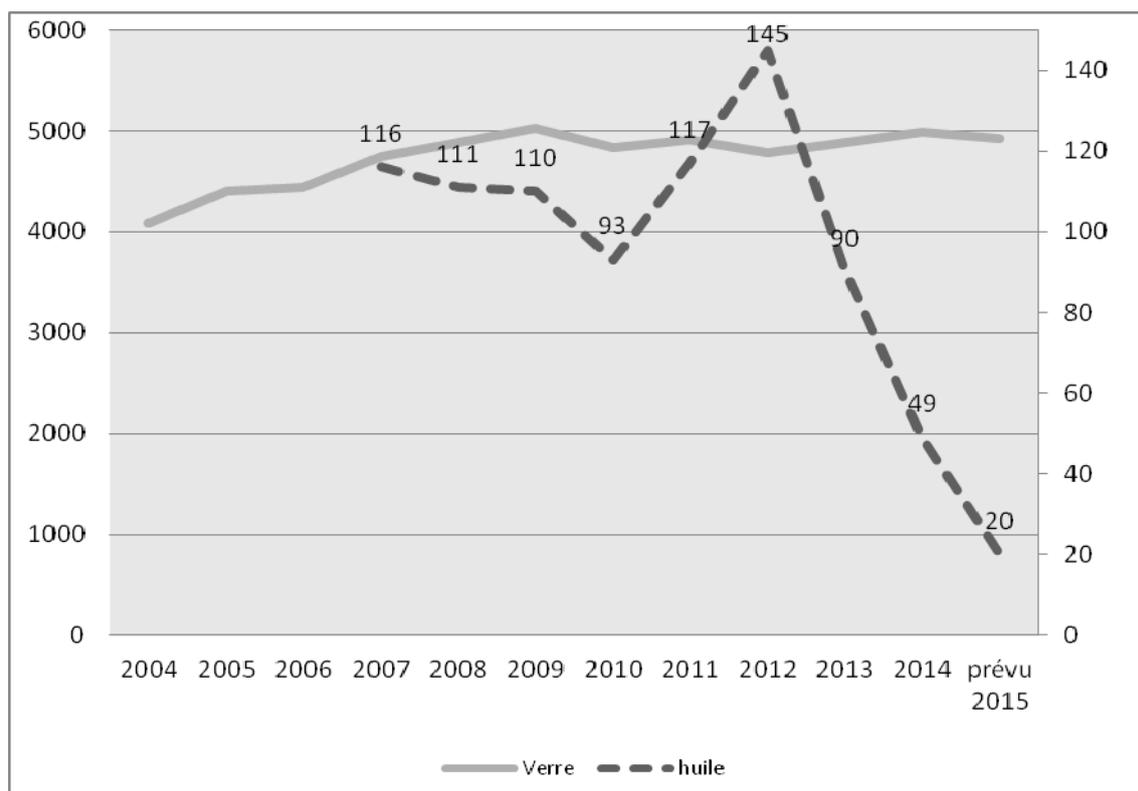
Matériaux collectés	2013	2014	Evolution
Verre	4880 t (29,6 kg/hab)	4989 t (30 kg/hab)	+ 2,2 % (+1,3%)
Huile minérale	90 t (0,55 kg/hab)	49,02 t (0,29 kg/hab)	- 45,5% (-46%)

Après plusieurs années de baisse, la collecte du verre a progressée en 2014 probablement sous l'effet de la communication liée à la redevance incitative.



Collecte du verre

Evolution de la quantité de verre et d'huiles collectées en apport volontaire



Nous prévoyons à partir de 2015 un déploiement de nouvelles colonnes sur le territoire pour capter davantage de verre.

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation



Le Syndicat du Bois de l'Aumône compte **12 déchèteries sur l'ensemble de son territoire**. Elles sont accessibles aux habitants des communes du SBA ainsi qu'à certaines communes du Sictom des Couzes (*St-Amant-Tallende, Tallende, St-Saturnin, Chanonat, Le Crest et Cournols*), du Sictom Issoire/Brioude (*La Sauvetat*), de Thiers Communauté (*St-Rémy-sur-Durolle*) et du Sictom des Combrailles (*Blot l'Eglise*) qui ont passé une convention.

Certains habitants des communes du SBA peuvent, eux, se rendre dans des déchèteries de Clermont Communauté (*Sayat, Malinrat, Lussat, St-Beauzire, Dallet, Mezel*), du Sictom Issoire/Brioude (*St Maurice-es-Allier*) et du Sictom des Combrailles (*Châteauneuf les Bains*) pour lesquelles nous avons conclu des conventions.

Implantation des 12 déchèteries sur le territoire du SBA



La déchèterie de Riom

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES DU S.B.A AU PUBLIC					
SITES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES ETE DU 28/03 AU 25/10	HORAIRES HIVER DU 27/10 AU 28/03	TELEPHONES	N° ABREGE
AIGUEPERSE 63260 Lieu dit les Granges	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 et 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 et 13H30 à 17H	FIXE: 04 73 38 69 06 PORT: 06 70 32 81 74	8125
BILLOM 63160 Chemin de la Barbarade	LUNDI MATIN	8H30 à 12H30	8H30 à 12H30	FIXE: 04 73 62 02 51 PORT: 06 14 71 91 05	8114
	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H		
CHATEL-GUYON 63140 Chemin de la croix des Roberts	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H	FIXE: 04 73 86 93 89 PORT: 06 70 32 81 15	8144
ENNEZAT 63720 Route d'Entraigues- Champ Poury	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H	FIXE: 04 73 64 83 55 PORT: 06 14 71 97 47	8145
LEZOUX 63190 Route de Ravel	Lundi au Vendredi	8H00 / 12H30 - 13H30 / 19H	8H / 12H30 - 13H30 / 18H	FIXE: 04 73 62 69 28 PORT: 06 70 32 81 18	8128
	Samedi	EN CONTINU DE : 8H A 19H	EN CONTINU DE : 8H A 18H		
MARINGUES 63350 Route de Luzillat	Mardi au Vendredi	13H30 à 18H30	13H30 à 17H	FIXE: 04 73 79 22 68 PORT: 06 70 32 81 22	8143
	Samedi	8H30 à 12H30 13H30 A 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H		
RANDAN 63310 Route de Beaumont les Randan (94)	Mardi au Vendredi	8H 30 A 12H00	8H30 à 12H00	FIXE: 04 70 59 31 06 PORT: 06 70 32 81 85	8129
	Samedi	8H30 A 12H30 13H30 A 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H		
RIOM 63200 Avenue H.Berlioz Chemin de Maupertuis "Le Polbiat"	Lundi au Vendredi	8H00 / 12H30 - 13H30 / 19H	8H / 12H30 - 13H30 / 18H	FIXE: 04 73 33 68 92 PORT: 06 14 71 60 62	8130
	Samedi	EN CONTINU DE : 8H A 19H	EN CONTINU DE : 8H A 18H		
ST ANGEL 63410 Route de Vareille	(mardi,vendredi,samedi) (hiver) mardi-samedi	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H	FIXE: 04 73 86 99 89 PORT:06 14 71 60 61	8141
ST REMY S/DUROLLE 63550 Lieu dit Les Goyons	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 et 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H	FIXE: 04 73 80 12 11 PORT: 06 14 71 60 61	8132
VERTAIZON 63910 Route de Bouzel	QUAI DE TRANSFERT			PTI: 06 78 84 63 70	8134
VEYRE-MONTON 63960 RD 213 Lieu dit Nave	Lundi au Vendredi	8H00 / 12H30 - 13H30 / 19H	8H / 12H30 - 13H30 / 18H	FIXE: 04 73 70 92 87 PORT: 06 14 71 83 07	8135
	Samedi	EN CONTINU DE : 8H A 19H	EN CONTINU DE : 8H A 18H		
VOLVIC 63530 Chemin des Prades - Section Champloup	Mardi au Samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H	FIXE: 04 73 33 37 89 PORT: 06 14 71 89 32	8136
RIOM 63200 Avenue H.Berlioz Chemin de Maupertuis "Le Polbiat"	QUAI DU VALTOM			FIXE: 04 73 86 83 91	

La reconstruction des déchèteries de Lezoux et Randan est en projet ainsi qu'une réflexion sur le regroupement des déchèteries de Châtel-Guyon et Volvic. Les nouvelles déchèteries doivent permettre aux usagers de trier une trentaine de matières différentes (*actuellement 33*). Nous avons lancé en 2014 **la collecte du polystyrène**, dans un premier temps en test sur la déchèterie de Riom (*partenariat Plastyrobel / SBA / VALTOM*).

II.1.3.c. Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône est conditionné au respect du règlement intérieur des déchèteries adopté par le Comité Syndical du 6 décembre 2008.

- L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers des collectivités adhérentes au SBA et des collectivités sous convention.
- L'accès aux déchèteries est gratuit pour les collectivités adhérentes.
- Il est payant (*hors cartons et ferrailles*) pour les professionnels ou « assimilés professionnels » (*toute personne effectuant une prestation pour un tiers*), les associations (*hors associations d'insertion*). La facturation est liée à l'origine géographique du professionnel (*hors ou dans le territoire*) et au type et au volume de matière déposée.

- La gestion des accès aux déchèteries du SBA est informatisée depuis début 2010. Une carte d'accès est ainsi nécessaire pour pouvoir effectuer ses dépôts.



Tarifs proposés aux professionnels en 2014

Tarification de l'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône applicable à compter du 1 ^{er} Janvier 2014		
	Usagers professionnels du territoire SBA	Usagers professionnels hors territoire SBA
Forfait d'accès, par passage (sauf si dépôt uniquement de ferraille et/ou cartons).	18,00 euros HT	26,40 euros HT
Non recyclables, encombrants	12,60 euros HT / m ³	
Déchets verts et bois	6,90 euros HT / m ³	
Gravats	9,00 euros HT / m ³	
Plâtre	7,10 euros HT / m ³	
Plastique dur (uniquement à Riom et Veyre-Monton)	6,30 euros HT / m ³	
Ferraille, cartons	Gratuit	

- L'accès des déchèteries est limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
- Les tracteurs et les remorques agricoles sont interdits.
- La vitesse est limitée à 10 Km/h.
- La fouille et la descente dans les caisses sont interdites.
- Les véhicules communaux et intercommunaux sont autorisés pour les flux acceptés.
- L'utilisation des déchèteries est exclusivement réservée aux particuliers le week-end sauf sur les déchèteries de Maringues, Randan et St Angel.

→ Nature des déchets acceptés

Dans les bennes :

- cartons (*sans matière plastique*),
- ferraille, fonte, métaux, bidons métalliques vides,
- déchets végétaux, tonte de gazon, branchages, tailles
- déchets non recyclables et à éliminer (*encombrants, matelas, sommiers,...*),
- gravats inertes,
- bois,
- plâtre sur les déchèteries de Veyre-Monton et Riom,
- plastique dur sur les déchèteries de Veyre-Monton et Riom,
- Pneus sur les déchèteries de Veyre-Monton et Riom,
- Polystyrène sur la déchèterie de Riom.

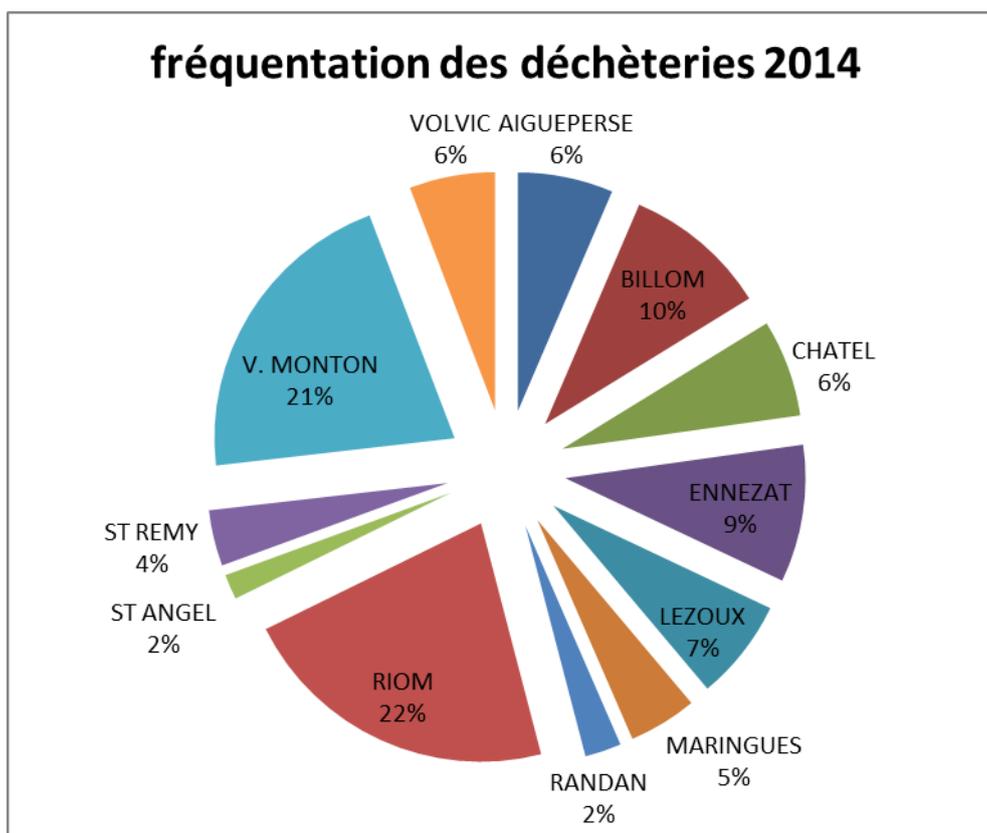
Dans les conteneurs spécifiques (apports des particuliers uniquement):

- huiles,
- batteries,
- piles,
- plâtre sur toutes les déchèteries dans des contenants spécifiques sauf sur Veyre-Monton et Riom,
- Déchets Dangereux des Ménages (*DDM*): phytosanitaires, peintures, solvants...
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (*DEEE*),
- polystyrène à Riom uniquement
- Huile alimentaire à Riom et Veyre-Monton
- cartouches

→ Nature des déchets refusés

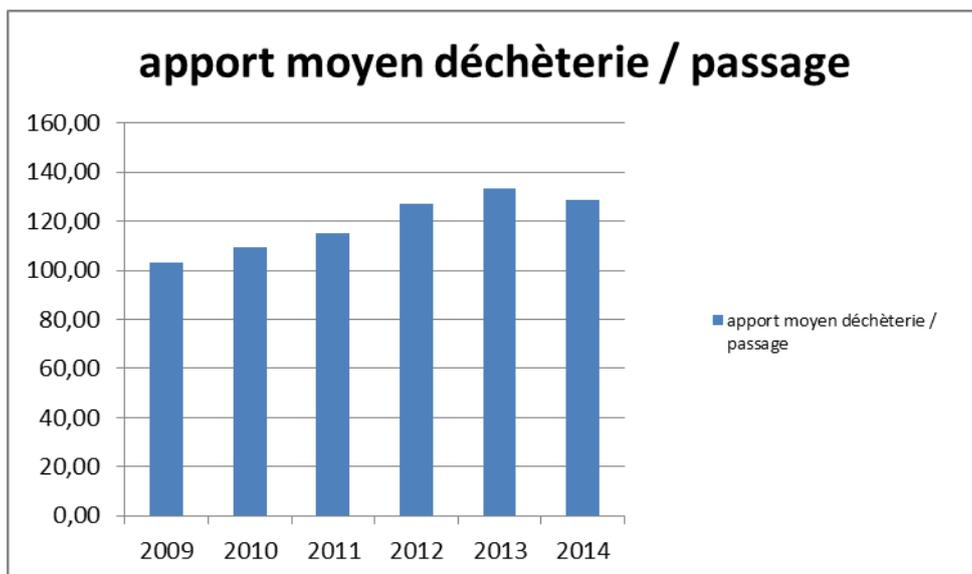
- déchets radioactifs,
- déchets d'abattage (souche d'arbre gros volume),
- médicaments (à déposer en pharmacie),
- déchets hospitaliers,
- déchets de soins,
- ordures ménagères,
- cadavres d'animaux, déjections animales,
- déchets contenant de l'amiante,
- explosifs,
- déchets et plastiques agricoles.

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AIGUEPERSE	23435	23917	21095	20564	20650	19410	22945
BILLOM	36423	35928	34106	42761	32144	32186	34918
CHATEL	31958	31878	33649	34331	29758	22872	23533
ENNEZAT	33549	33258	37043	35271	30898	31848	33342
LEZOUX	42157	44114	36915	39731	26646	27213	24529
MARINGUES	16274	18008	18180	17024	16249	15526	16442
RANDAN	14980	15816	13352	8393	5838	7811	8763
RIOM	99661	94939	72702	69826	65613	63463	77681
ST ANGEL	7967	9065	6797	6048	5731	5238	6065
ST REMY	21498	19637	18215	13998	13338	12604	13561
V. MONTON	46497	80990	78181	71205	67902	66505	75341
VOLVIC	22198	25472	22947	21487	19317	18524	20650
	396597	433022	393182	380639	334084	323200	357770

Après 5 années de diminution, pour la première fois la fréquentation est en hausse. En revanche, le poids moyen des apports par passage diminue. Effet probable direct de la baisse du coût des carburants.



Les quantités collectées en déchèteries ont augmenté de 1214 tonnes entre 2014 et 2013 en raison notamment de la forte augmentation d'apports en déchets verts et gravats.

La déchèterie de **Riom** devient la déchèterie **la plus fréquentée du SBA**. Les déchèteries **de Riom et Veyre-Monton** représentent **plus de 40 % des passages** de l'ensemble des déchèteries du syndicat.



Bâche réalisée pour la tournée des DEEEglingués

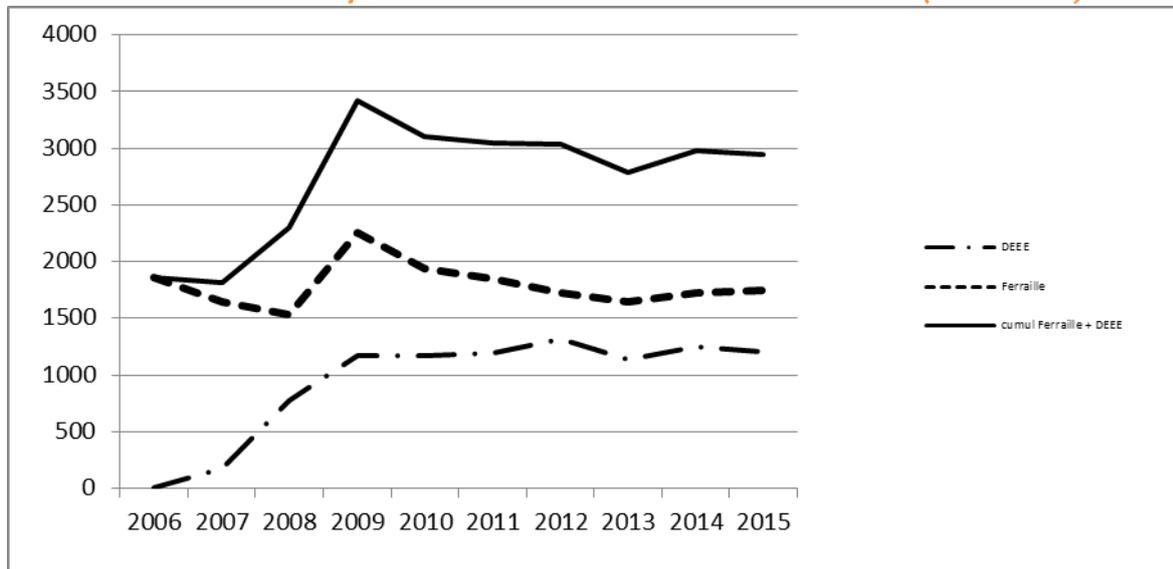
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonnes)

		2013 (en tonnes)	2014 (en tonnes)	Evolution
Déchets valorisés	Déchets verts	12 989	14 203	+9,3%
	Matériaux d'exploitation	Service pas mis en place		
	plâtre	496	574	+15,8 %
	Plastique dur	144	141	-1,9 %
	Bois	3 789	4255,42	+12,3 %
	Ferrailles	1 643	1727	+5,1%
	Gros cartons	871	855	-1,8%
	Papier	<i>Inclus dans la collecte PAV</i>		
	Verre	<i>Inclus dans la collecte PAV</i>		
	Textile	292	553	+89,5%
	Pneus	100	80	-20 %
	Huile de vidange	<i>Inclus dans la collecte PAV</i>		
	Batterie	26	34	NC
	Huile alimentaire	<i>Service pas mis en place</i>	1,175	NC
	Piles	7	8,8	+25,7 %
	D.E.E.E. (total)	1 141	1247	+9,3 %
	Dont			
	- Gros électroménager hors froid	359	381	
	- Gros électroménager froid	196	216	
	- Ecran	282	276	
	- Petit appareil en mélange	303	373	
	polystyrène	<i>Service pas mis en place</i>	0,38	NC
	Corps creux divers	-	-	
	Lampes et tubes fluorescents	0,56	1,453	Non significatif
	Cartouches encre	<i>Service pas mis en place</i>	0,067	NC
	Gravats valorisés en ISDND	13 087	14184	+9,3%
	Encombrants des déchèteries triés (valorisés sans décompter les refus de tri)	5 422 <i>Refus 4302</i>	909,88	-83,2%
	Plastiques	2	0,4	NC
	Huiles minérales	90	49,02	-45,5%
	DIB valorisés	<i>Service pas mis en place</i>		
Sous total	40 007	40071	+0,2%	
	<i>242,6 kg/hab</i>	240,79 Kg/hab	-0,7%	

Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	<i>Service pas mis en place</i>		
	DIB non valorisés	2 818	7730	+142%
	Déchets Dangereux des Ménages (valorisation énergétique par incinération)	221	73	-67%
	Eco DDS	-	150	-
	Emballages souillés	75	61	-18,9 %
	Amiantes cimentées	21	3	Collecte dépôts sauvages
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	<i>Service pas mis en place</i>		
	Sous total	3 135	8017	+155,73 %
		18,6 kg/hab	48,17 kg/hab	+159 %

	2013 (en tonnes)	2012 (en tonnes)	Evolution en %
Total des apports	43 067 t	47 178 t	+9,55%
	261,2 kg/hab	283,5 kg/hab	+8,54 %

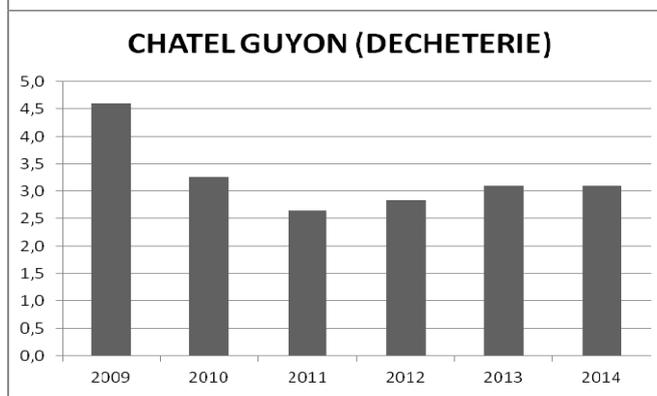
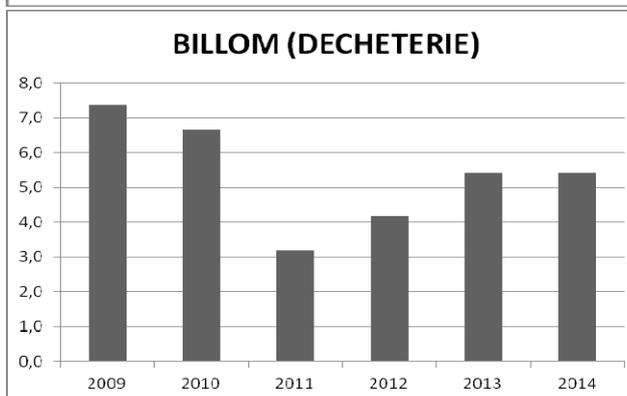
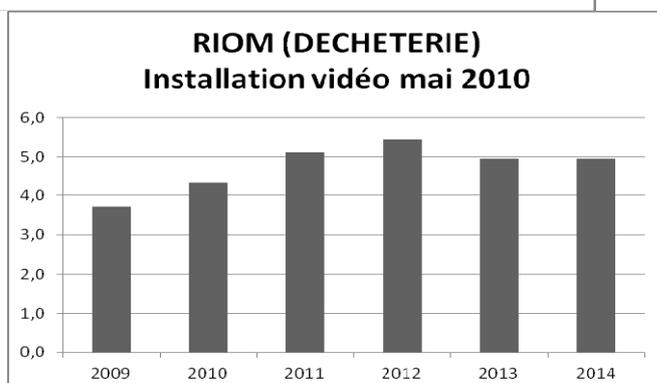
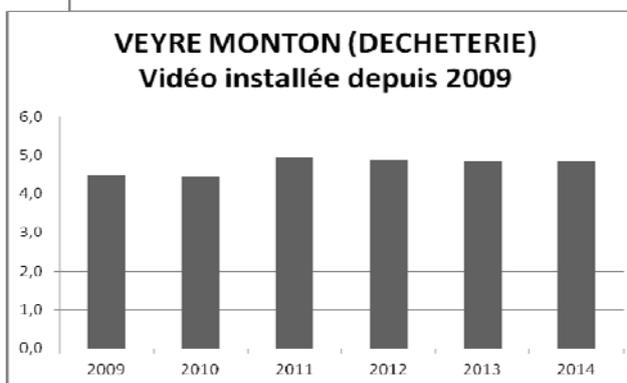
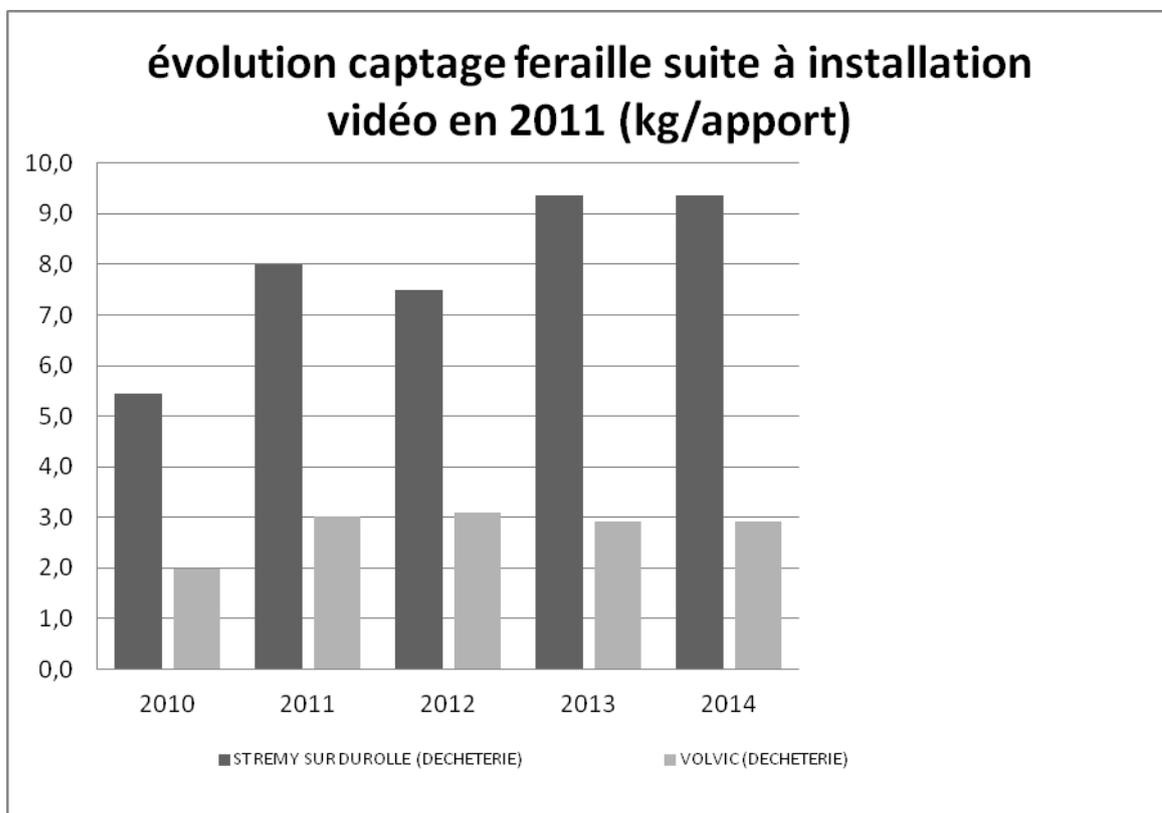
Zoom : évolution de la quantité de ferraille et de DEEE collectés (en tonnes)



Les cours des marchés de la ferraille restent à des niveaux très élevés. Les vols et incivilités sont relancés depuis 2010 et génèrent des pertes de recette de vente de matériaux, d'importantes dégradations des installations ainsi que beaucoup de temps passé à leur gestion. Très peu de vols ayant été commis en 2009, nous pouvons sur cette base estimer que notre gisement est de 14,04 kg / habitant soit pour 2014 un gisement théorique de **2336 tonnes**. Les vols ont représenté (*hors dégradation*) sur cette matière environ **609**

tonnes (-9 % par rapport à 2013) et une perte de recette de 75 K€(-21 % par rapport à 2013).

Six déchèteries sont équipées de vidéo-surveillance : Riom, Veyre-Monton, St-Rémy sur Durolle, Volvic, Billom et Ennezat. Un agent est affecté depuis 2011 à la sécurité des installations, il est en charge des dépôts de plaintes et du suivi des infractions et incivilités sur nos différents sites.

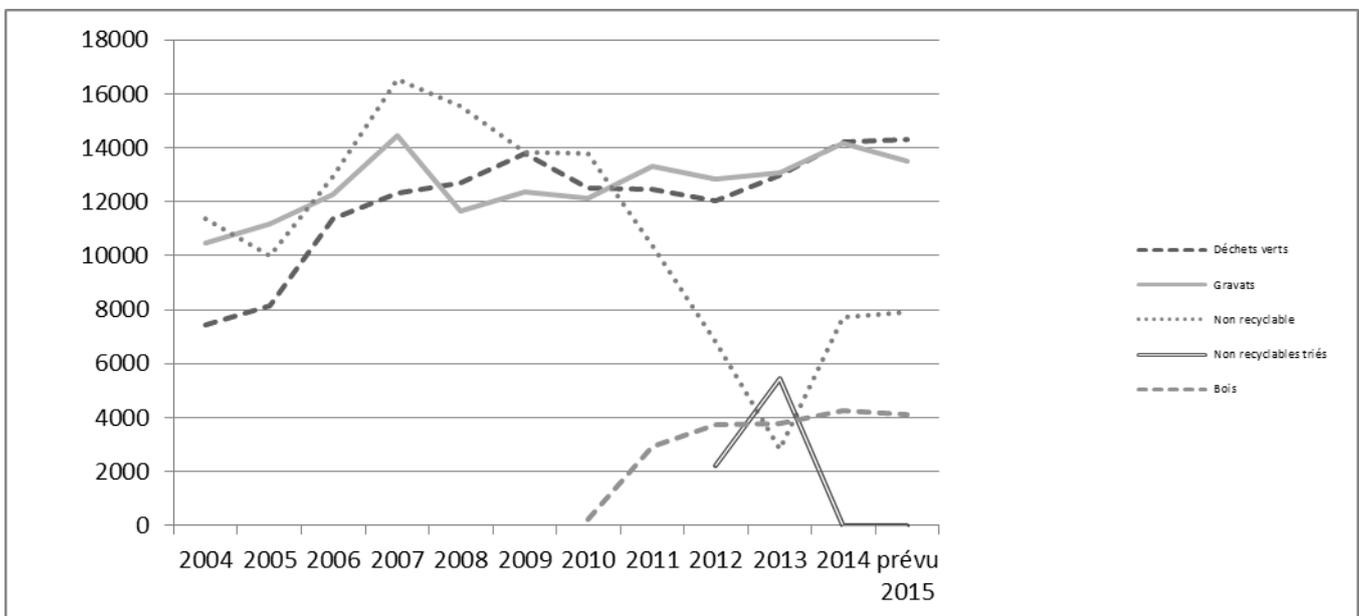


La vidéo surveillance permet d'améliorer la situation vis-à-vis des vols et incivilités sans pour autant complètement les résorber. L'action ne peut porter que s'il y a action des forces de l'ordre et décision de justice. Nos déchèteries deviennent, avec les cours élevés des matériaux, de véritables coffres forts qui restent très vulnérables.

La collecte des DEEE a légèrement augmenté. On déplore des dégradations régulières sur les caissons maritimes, en particulier sur les sites non équipés de vidéosurveillance.

Le flux de déchets non triés a augmenté depuis l'an dernier, suite à la fermeture du site qui traitait les encombrants.

Zoom : évolution de la quantité de déchets verts, gravats, non-recyclables, non-recyclables triés, bois, depuis 2004



Les quantités de déchets verts et de gravats ont sensiblement augmenté entre 2013 et 2014. Des progrès importants restent à faire pour ces deux flux (*d'évitement pour les déchets verts et de meilleure valorisation pour les gravats*). Entre 2004 et 2014, la quantité de déchets verts a doublé.

Le dépôt en Préfecture, en octobre 2013, du dossier réglementaire relatif à l'intégralité du site de Culhat (ancienne installation de stockage de déchets et installation de stockage de déchets inertes) a enclenché la procédure de mise en conformité du site, comprenant la création de nouveaux piézomètres pour le suivi qualitatif et quantitatif des eaux de nappe, l'analyse du biogaz, une meilleure prise en charge des eaux de ruissellement etc.

II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.

Ce service n'est pas effectif en déchèterie.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « *loi grenelle 2* » par son article 187 a modifié l'article L4211-2-1 du code de la santé publique. Cet article est ainsi rédigé : « *En l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, les officines de pharmacies, les pharmacies à usage intérieur et les laboratoires de biologie médicale sont tenus de collecter gratuitement les déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants produits par les patients en auto traitement, apportés par les particuliers qui les détiennent.* »

Un décret en Conseil d'Etat pris après avis de l'Autorité de la concurrence précise en complément :

- les conditions de la collecte et de l'élimination, au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement, des déchets mentionnés au premier alinéa du présent article ;
- les conditions de financement de celles-ci par les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ou leurs mandataires, qui mettent sur le marché des matériels ou matériaux, associés ou non à un médicament ou à un dispositif médical et destinés aux patients en auto traitement et conduisant à la production de ces déchets ;
- les sanctions en cas de non-respect de l'obligation visée au premier alinéa.

Le Décret n°2011-763 du 28 juin 2011 a également modifié l'article R1337-17 du code de la santé publique pour contraindre les officines de pharmacie à respecter leurs obligations.

Les officines de pharmacie ne peuvent donc refuser la collecte des DASRI des patients en auto-traitement.

En revanche la prise en charge du coût de cette collecte et du traitement des DASRI est de la responsabilité des metteurs sur le marché de ces produits dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Un éco-organisme, collectant les contributions des metteurs sur le marché, DASTRI a été créé par arrêté du 12 décembre 2012, il est en charge d'enlever et de traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto traitement. Il se substitue à la responsabilité des metteurs sur le marché.

La filière de collecte et de traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux piquants, coupants, tranchants des patients en auto-traitement dispose désormais de 11 899 points de collecte en France. Le 10 avril 2014, lors de la Commission consultative d'agrément, les pharmacies ayant souhaité participer, ont été intégrées au réseau de collecte mis en œuvre par l'éco-organisme DASTRI. Les pharmacies d'officine représentent environ 90% du réseau.

Plusieurs pharmacies du territoire du SBA collectent maintenant les DASRI.

Pharmacies récupérant les DASRI sur ou à proximité de notre territoire

PHARMACIE CHAMPIAT PIERRE	4 RUE DES VIGNERONS	BEAUREGARD L EVEQUE
PHARMACIE GROSLIER CATHERINE	13 AVENUE BARADUC	CHATELGUYON
PHARMACIE MASSARDIER	15 RUE DU COMMERCE	RIOM
PHARMACIE DU COURIAT	PLACE JOSE MORON ZAC DU COURIAT	RIOM
PHARMACIE CORNET-CHARLES	26 ROUTE DE PARIS	LE CHEIX SUR MORGE
PHARMACIE BARGOIN JEAN	2 PLACE JEAN JAURES	CHATELDON
PHARMACIE BELAUBRE FRANCOISE	18 BOULEVARD DU CHERY	MARINGUES
PHARMACIE GUINAULT GARRY	38 GRANDE RUE	MARINGUES
PHARMACIE GRATADEIX JEAN MICHEL	1bis PLACE DE L'EGLISE	ST BEAUZIRE
SELARL PHARMACIE DE MANZAT	3B ROUTE DE RIOM	MANZAT
PHARMACIE SABOURIN	15 RUE PASCAL	ST AMANT TALLENDE
PHARMACIE DES VOLCANS	14 PLACE DARTEYRE	ST AMANT TALLENDE
PHARMACIE TARDIVAUD PERRIN	56 GRANDE RUE	VOLVIC
PHARMACIE DAUZET	4 ROUTE D'ARGNAT	SAYAT
SELARL PHARMACIE LE GERGOVIAL	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LA ROCHE-BLANCHE
PHARMACIE DES MARRONNIERS	17 AVENUE CENTRALE	LE CENDRE
PHARMACIE BARBALAT MEGEMONT	3 ROUTE DE MARINGUES	ENNEZAT
SARL PHARMACIEDUPLANDEAU	32 AV DU PLAN D EAU	ANCIZES -COMPS

II.1.5. La collecte des encombrants

Depuis 2007, il n'y a plus de collecte des encombrants en porte à porte. Des dépôts sauvages sont toutefois collectés par les collectivités et déposés dans les déchèteries.



Dépôt d'un usager à Riom

II.2. Le transfert et le transport

Depuis fin 2013, nos ordures ménagères ont un exutoire unique : VERNEA situé proche de Puy Long. Depuis octobre 2012, le quai de transfert du VALTOM à RIOM est entré en service, il est exploité pour le compte du VALTOM par le SBA.

Transfert des Ordures Ménagères Résiduelles (en tonnes)

Exutoire	Installation						Total général
	Aigueperse (Transfert)	Châtel-G. (Transfert)	QUAI VALTOM	Randan (Transfert)	St-Rémy (Transfert)	Vertaizon (Transfert)	
VEOLIA (Puy-long)	-	7,58	53,58	-	-	8,38	69,54
VERNEA	214,22	131,02	15760,18	78,42	31,68	2960,96	19045,46
TOTAL	214,22	138,6	15813,76	78,42	31,68	2969,34	3293,66

Transfert des Ordures Ménagères Résiduelles (en kilomètres)

Exutoire	Installation						
	Aigueperse (Transfert)	Châtel-G. (Transfert)	QUAI VALTOM	Randan (Transfert)	Riom (Transfert)	St-Rémy (Transfert)	Vertaizon (Transfert)
VEOLIA (Puy-long)	38	24	16	40	16	50	27
VERNEA	38	24	16	40	16	50	27



Le quai de transfert de Riom (VALTOM)

Transfert des Non-Recyclables (en tonnes)

	INSTALLATIONS (déchèteries)												
	Aigueperse	Billom	Château Guyon	Ernezat	Lezoux	Maringues	Randan	Riom	St-Angel	St-Rémy	Veyre-Monton	Volvic	Total
Selectis	156,58	42,72	116,26	86,08	45,74	62,06	37,96	100,94	47,46	97,08	54,64	62,36	909,88
Puy Long	6,82	4,04	8,56	4,62	7,04	20,78	-	11,58	-	6,16	9,58	6,96	86,14
Vernea	545,2	897,48	579,22	407,62	694,86	424,46	193,6	1028,0	190,7	427,7	996,76	306,3	6692,2
Total général	708,6	944,24	704,04	498,32	747,64	507,3	231,6	1140,5	238,1	531,0	1060,9	375,7	7688,2

Transfert de la Collecte Sélective (en tonnes et kilomètres)

Installations	ECHALIER	
	Tonnes	km
AIGUEPERSE (TRANS)	304,46	38
CHATEL GUYON (TRANS)	874	23
PLATEFORME ATR		
RANDAN (TRANS)	157,88	37
RIOM (TRANS)	1477,84	17
ST REMY (TRANS)	78,28	52
VERTAIZON (TRANS)	923,1	16
Total général	10359,06	

II.3. Le traitement

II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

Quantités traitées (en tonnes) provenant du territoire du SBA

	2013	2014	Evolution
Ordures ménagères	31 320	30 229	-3,5%
Dont OM valorisées énergétiquement	NC	23191	
Ultimes des déchèteries	2 818	7 730	+174,31%
SOUS-TOTAL DECHETS TRAITES (enfouis ou incinérés)	34 138	37 959	+11,19%

L'arrêt en cours d'année du sur-tri des encombrants a contribué à l'augmentation des déchets traités. Néanmoins, on assiste à une diminution constante des ordures ménagères liée à un contexte général (tendance départementale) de la politique de prévention. Cette tendance se confirme début 2015 avec la communication sur la redevance incitative.

En revanche, les ordures ménagères ont été valorisées sur le pôle de VERNEA (voir site Internet vernea.fr). La valorisation énergétique s'appuie sur la chaleur dégagée par l'incinération des déchets qui ne peuvent être ni recyclés, ni compostés, ni méthanisés (partie sèche). Une autre partie des ordures ménagères, la partie humide, est stabilisée avant enfouissement. Enfin, les métaux sont récupérés et valorisés.

II.3.2. La valorisation biologique

II.3.2.a. Les plateformes de broyage

Nos déchets verts sont directement transportés vers les plateformes de compostage sous la compétence VALTOM.

II.3.2.b. Les plateformes de compostage

Quantités traitées provenant des déchèteries (en tonnes)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2013	2014	Evolution
Déchets verts site d'Aubiat	AUBIAT	VEOLIA	VEOLIA	6932	7787	12,33%
Déchets verts site Vernea		VERNEA	VERNEA	1030	3009	192,14%
Déchets verts site de Lempty	LEMPTY	ECOVERT	ECOVERT	5027	3407	-32,23%
TOTAL DECHETS VERTS				12 989	14203	9,35%

II.3.3. Les déchets des déchèteries

Localisation et type de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Valorisation	SITA	RIOM
		Nivernaise de recyclage	NEVERS
Déchets verts	Compostage	VEOLIA	AUBIAT
		ECOVERT	LEMPY
Cartons	Valorisation matière	SITA	RIOM
Bouteilles plastiques	Valorisation matière	ECHALIER	CLERMONT FD
Pneumatiques	Valorisation matière	PROCAR	JOZE
Piles	Valorisation matière	COREPIL	LE PALAIS/VIENNE 87
Huile minérale	Valorisation énergétique et matière	SEVIA	ST CHAMOND
Verre	Valorisation matière	OI Manufacturing	VILLEURBANNE
Papier	Valorisation matière	ECHALIER	CLERMONT FD
Batterie	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	SBA	CULHAT
Plastiques durs	Valorisation	SITA	RIOM
Polystyrène	Valorisation	PLASTYROBEL	RIOM
Encombrants	Valorisation	SELECTIS	RIOM
Bois traité	Valorisation matière	ECOVERT	LEMPY
		VEOLIA	AUBIAT
Amiante cimentée	Sans objet		
Déchets toxiques	Valorisation énergétique et matière	CHIMIREC	MENDE
Cartouches d'encre	Réutilisation	LVL	LA CHEVROLIERE (44)
Huile alimentaire	Valorisation énergétique et matière	CHIMIREC	MENDE
Boîtes DASRI	Sans objet		

II.3.4. Le centre de tri

II.3.4.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	ZI Le Brezet – Clermont Fd
Briques alimentaires	REVIPAC	Paris
Bouteilles en plastique	ECHALIER	ZI Le Brezet – Clermont Fd
Emballages en acier	ECHALIER	ZI Le Brezet – Clermont Fd
Emballages en aluminium	ECHALIER	ZI Le Brezet – Clermont Fd
Journaux – magazines	ECHALIER	ZI Le Brezet – Clermont Fd
Verre	O-I MANUFACTURING	Villeurbanne

II.3.4.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution sur les deux dernières années
Journaux Magazines	4974,98	5229,64	4639,5	4372,25	4207,8359	-3,80%
Gros de magasin	810,65	679,47	800,8	744,89	767,81418	3,10%
Carton (E.M.R)	1615,84	1746,1	1869	1952,25	1975,96	1,20%
Briques alimentaires	178,94	156,12	160,7	138,85	142,58	2,70%
Bouteilles plastique PET	441,53	447	436,8	336,69	442,02	31,30%
Bouteilles plastique PEHD	277,86	289,03	273,3	228,89	278,41	21,60%
Emballage acier	343,57	347,16	379	338,83	335,54	-1,00%
Emballage alu	12,91	19,84	11,5	16,13	19,96	23,70%
Refus	1873,29	1739,41	1668	1862,79	2158,77	15,90%
% refus	17,79%	16,33%	16,30%	18,64%	20,90%	
Total	10529,58	10653,5	10235	9991,57	10328,89	3,40%

L'augmentation du PET et du PEHD est directement liée à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

→ La qualité du tri, un véritable enjeu pour le SBA

Diminution du volume de déchets à enfouir, économie de matières premières et créations de nouvelles activités... le tri ne présente que des avantages ! C'est un geste simple, à adopter au quotidien mais qui nécessite un suivi régulier.

Le service communication œuvre à cet effet pour améliorer les rendements du tri et diminuer les erreurs de tri. Malgré cette action, **le taux de refus augmente (contenu des bacs et des sacs jaunes qui est refusé au centre de tri) à 20,73 % en 2014 (19,38% en 2013)**. Le taux de refus augmente, depuis plusieurs années, cette tendance se confirme début 2015.

Nos principales actions sont :

Les vérifications du contenu des bacs jaunes : les éco-ambassadeurs effectuent des « suivis de collecte » sur les communes adhérentes.

Un suivi de collecte consiste en une vérification du contenu des bacs jaunes. Le numéro et l'adresse des bacs contenant des erreurs de tri sont ainsi relevés afin de cibler une communication de proximité. Certains bacs, qui présentent des erreurs de tri plus importantes qui peuvent, par leur poids, leur volume ou leur nocivité, polluer l'ensemble de la collecte, sont scotchés de telle sorte que l'équipe de collecte ne les vide pas. C'est ce qu'on appelle les « refus de collecte ».

En 2014, 19 suivis ont ainsi été effectués sur 31 communes différentes, soit plus de 7000 bacs jaunes vérifiés et près de 1500 usagers sensibilisés.

Les feuilles de ripeurs : le service communication développe aussi en parallèle à ces **vérifications** un travail collaboratif avec les équipes de collecte en vue de participer ensemble à l'amélioration de la qualité du tri. Pour cela, un système de « feuilles de ripeurs » existe depuis plusieurs années. Cette année **2014, 327 bacs (verts et jaunes) ont été signalés par les agents de collecte, 706 usagers ont été contactés pour améliorer leur geste de tri.**

La communication de proximité : ponctuellement, des actions de communication de proximité sont aussi organisées à l'échelle d'un quartier, d'une structure (publique ou privée) ou lors d'un événement. **En 2014, 5017 usagers ont été informés par les éco-ambassadeurs, soit sur leur lieu de vie, soit au sein de leur activité professionnelle, soit lors de manifestations locales.**



→ Le devenir des déchets collectés par le SBA en 2014

Des analyses environnementales poussées, menées sous contrôle d'experts, ont pu chiffrer l'impact d'une année de collecte sélective sur l'environnement. Non seulement le recyclage permet de fabriquer de nouveaux produits en économisant des matières premières, mais contribue aussi à limiter les gaz à effet de serre.*



***Source Eco-Emballages**

Emission moyenne domestique 1.68 tonnes/habitant/an.

Les équivalences en économies générées ont été calculées à l'aide du logiciel WISARD™ qui respecte une méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie. L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode normalisée au niveau international. Elle est conçue pour évaluer les effets sur l'environnement d'un service ou d'un produit, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'aux filières de traitement en fin de vie. Elle comptabilise à la fois les "impacts générés" (au cours de la collecte, du transport, et des procédés de tri et de recyclage...) et les "impacts évités" (économies de matières premières et d'énergie grâce aux valorisations matière et énergétique). Exemples d'impacts pouvant être étudiés : consommation de ressources naturelles (eau, pétrole, charbon...), consommation d'énergie, effet de serre (émissions de CO₂, CH₄...), pollution de l'air, pollution des eaux...



Geste de tri

III/ INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Recettes

Recettes perçues par le service

Modalités de financement	Origine	Montant en 2013	Montant en 2014
TEOM et contributions	fiscalité	18 989 313 €	19 344 283 €
Redevance spéciale	Professionnels	1 141 746 €	1 201 031 €

Autres Recettes

Le financement du service est également assuré par :

Financement du service		Recettes totales en Euros	
		2013	2014
Collecte	Eco-Emballages	1 630 590	1 726 683
	Ventes de matériaux	766 571	514 986
Déchèteries	Dépôts en déchèteries (redevance spécifique)	104 013	122 326
	Soutien OCAD3E	17 310	22 498
	Ventes de matériaux	351 494	67 110(1)
	Accès communes extérieures (2)	126 084	146 726

(1) Reversement du VALTOM (20%)

(2) Participation du SICTOM des Couzes et de Thiers Communauté

À partir de 2014 une partie des recettes est perçue directement par le VALTOM (celles qui ne sont pas liées à un Eco Organisme). Une part (20%) est reversée aux collectivités, l'autre part vient en diminution des coûts de traitement et de mutualisation.

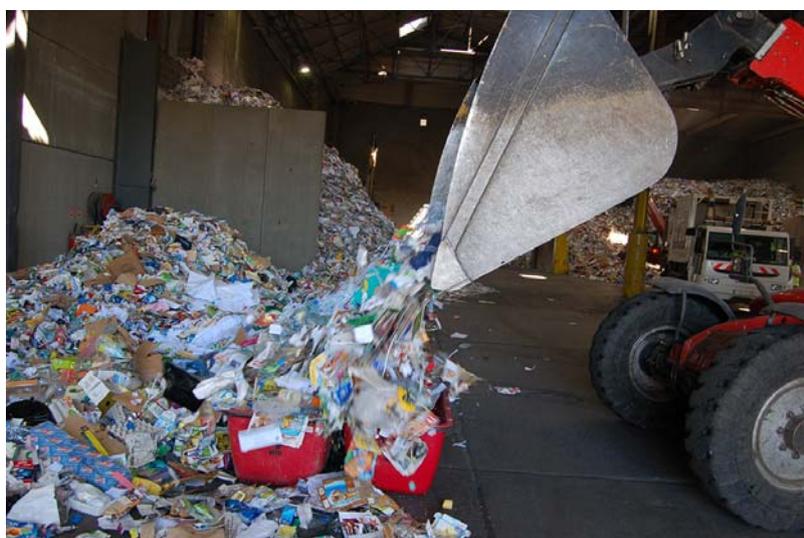
Pour l'année 2014, les recettes réelles de fonctionnement correspondant à la gestion des services (*hors subvention d'équilibre entre les 2 budgets figurant aux comptes administratifs*) se sont élevées à 39,73 M d'euros. Il faut cependant noter que ce montant prend en compte de la recette exceptionnelle liée au contentieux SYMTRU (14,95 M d'euros). Parallèlement, une partie de cette somme (6,22M d'euros) a été reversée aux anciennes collectivités adhérentes. La dernière colonne du tableau fait apparaître les recettes réelles de l'année hors recette exceptionnelle.

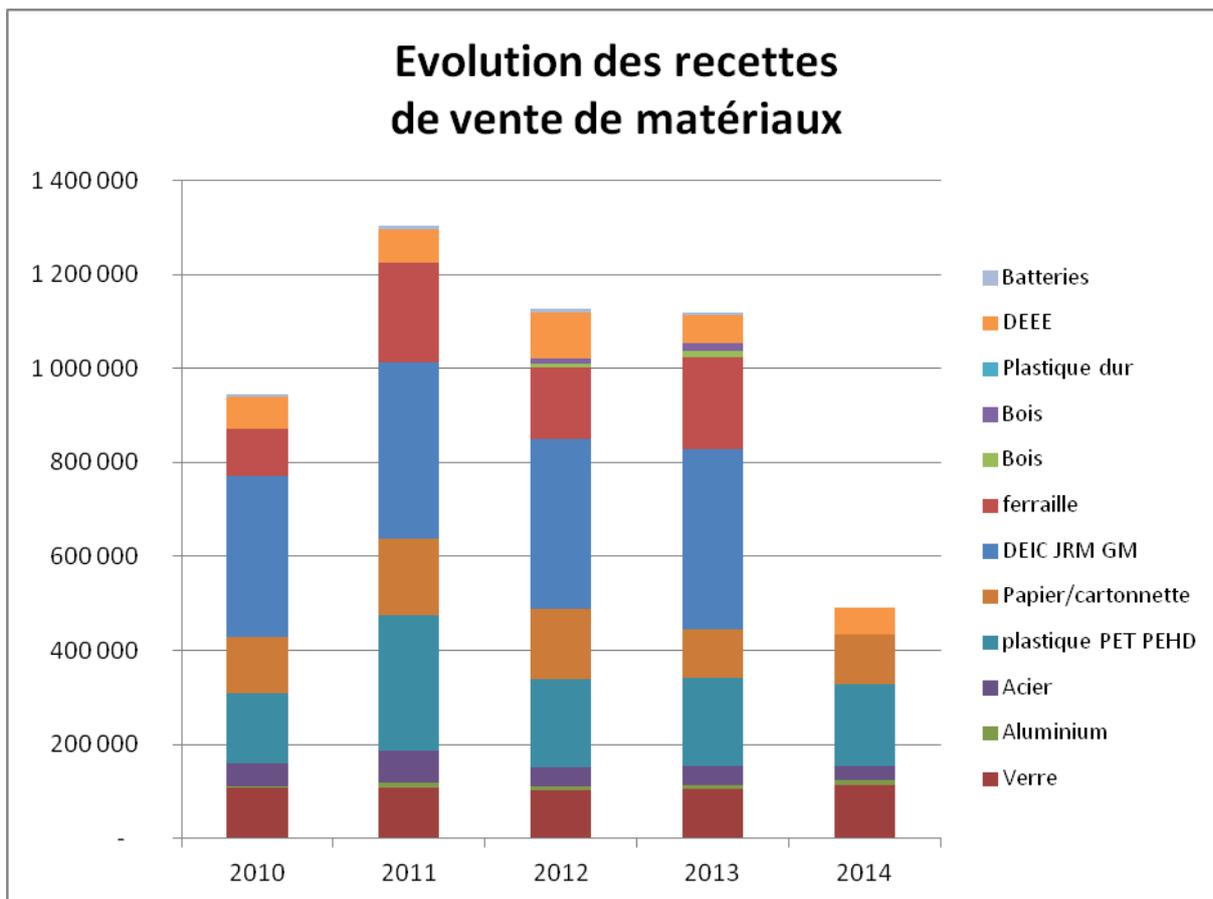
	Recettes 2013	Recettes 2014	Pour info 2014 sans SYMTRU
Budget Principal	21,28 M €	36,48 M €	21,53 M €
Budget Tri et Valorisation	3,44 M €	3,25 M €	3,25 M €
Total	24,72 M €	39,73 M €	24,78 M €

Récapitulatif repreneurs / éco-organismes en euros (évolution 2013-2014)

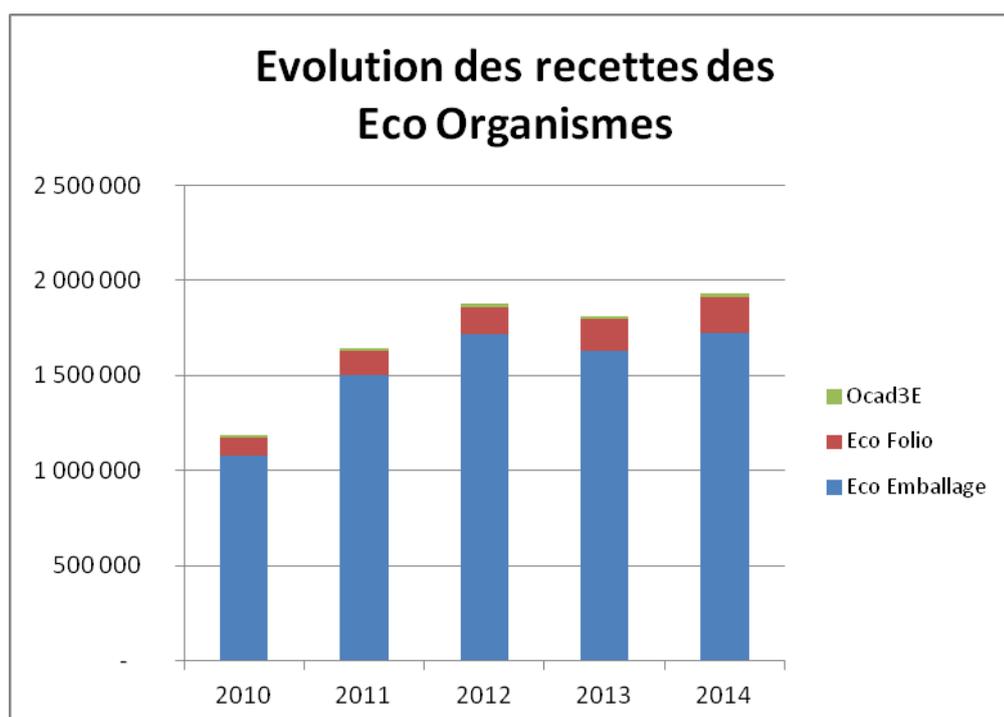
	Objet	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution
OI Manufacturing	Verre	107 901	109 313	104 010	105 964	112 660	6,32%
Echalier	Aluminium	4 198	9 383	6 148	8 153	11 692	43,42%
Echalier	Acier	48 874	67 914	41 818	40 314	29 975	-25,65%
Echalier	plastique PET PEHD	149 090	288 027	187 307	188 302	174 387	-7,39%
Echalier	Papier/cartonnette	118 098	164 533	148 228	102 833	106 410	3,48%
Echalier	DEIC JRM GM	342 440	374 186	363 570	381 637		
Praxy+Nivernaise	ferraille	100 635	210 014	150 394	195 769		
Ecovert	Bois			8 781	14 751		
Veolia	Bois			11 035	15 102		
Praxy	Plastique dur				1 608		
Chimerec	Batteries	6 854	7 335	7 463	5 173		
Ocad3E	DEEE	67 149	73 183	98 507	58 458	57 222	-2,11%
		878 090	1 230 705	1 028 756	1 118 064	636 149	-43,10%
Eco Emballages	Emballages	1 080 931	1 504 367	1 720 000	1 630 591	1 726 683	5,89%
Eco Folio		95 000	126 238	135 812	165 296	182 303	10,29%
Ocad3E	DEEE	9 500	15 840	24 410	17 310	22 498	29,97%
		1 185 431	1 646 445	1 880 222	1 813 197	1 931 484	6,52%

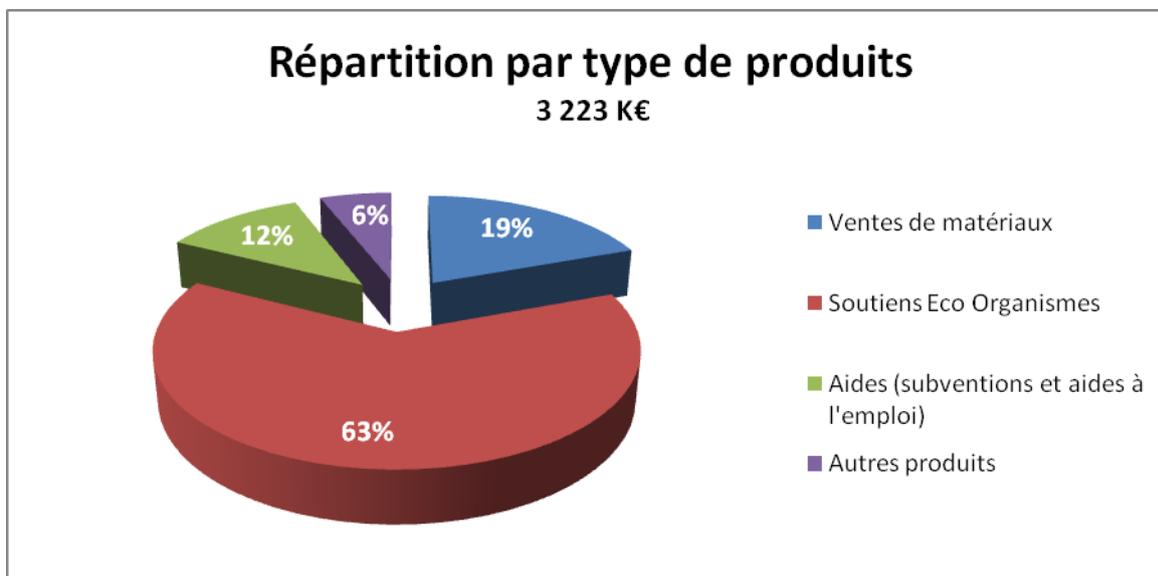
En 2014, le VALTOM a perçu directement les recettes des matériaux non liés à des Eco Organismes. Il a reversé 20% de ces recettes aux collectivités adhérentes. Le pourcentage du reversement s'élèvera à 40% en 2015 (puis 60% en 2016 et 80% en 2017).





Centre de tri Echaliér

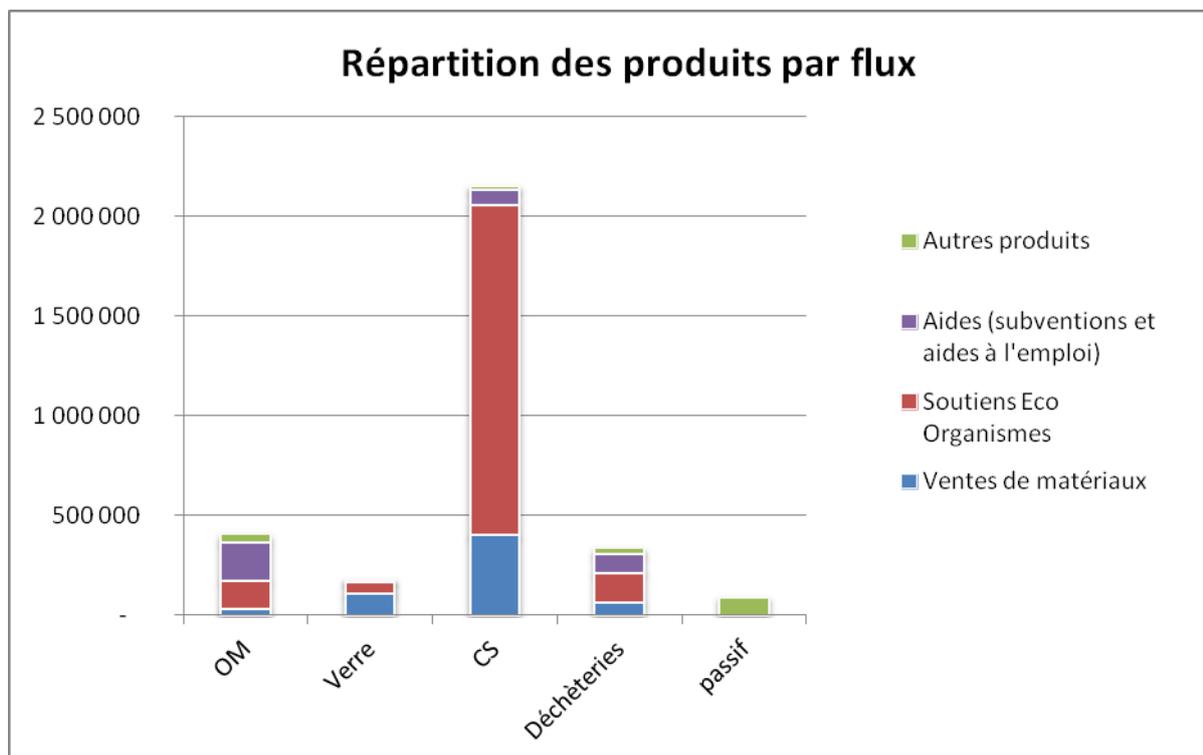




Les "autres produits" proviennent notamment des « tickets de sortie » que versent les anciennes collectivités adhérentes pour participer aux charges du SYMTRU et de l'entretien de Culhat.

Avec la prise de compétence VALTOM, les produits industriels représentent seulement 19% des recettes (*hors TEOM et contributions*) contre 30% en 2013.

Les soutiens des Eco-organismes représentent la plus grosse part des produits perçus (*hors contribution des usagers*). **Ils sont principalement affectés à la collecte sélective.**



III.2. Dépenses de fonctionnement du service

Structure des coûts par étape technique

Coût exprimé par étape technique	2013			2014		
	en €	en €/tonne	164 871 76 582 en €/habitant	nb habitants tonnage		166 415 77 273 en €/habitant
				en €	en €/tonne	
Structure & communication	3 587 951	47	22	4 602 531	60	28
Prévention	338 054	4	2	317 437	4	2
Pré collecte et Collecte	8 300 898	108	50	8 814 729	114	53
Transport	2 098 632	27	13	1 873 863	24	11
Traitement	5 834 992	76	35	8 629 097	111	52
Traitement SYMTRU	344 280	4	2	130 281	2	1
Ensemble des charges	20 504 807	268	124	24 367 937	314	146
Coût aidé TTC	17 324 224	226	105	21 710 815	280	130

Les coûts de transport baissent entre 2013 et 2014. En effet, à partir de la fin de l'année 2013, l'ensemble des ordures ménagères sont dirigées vers VERNEA.

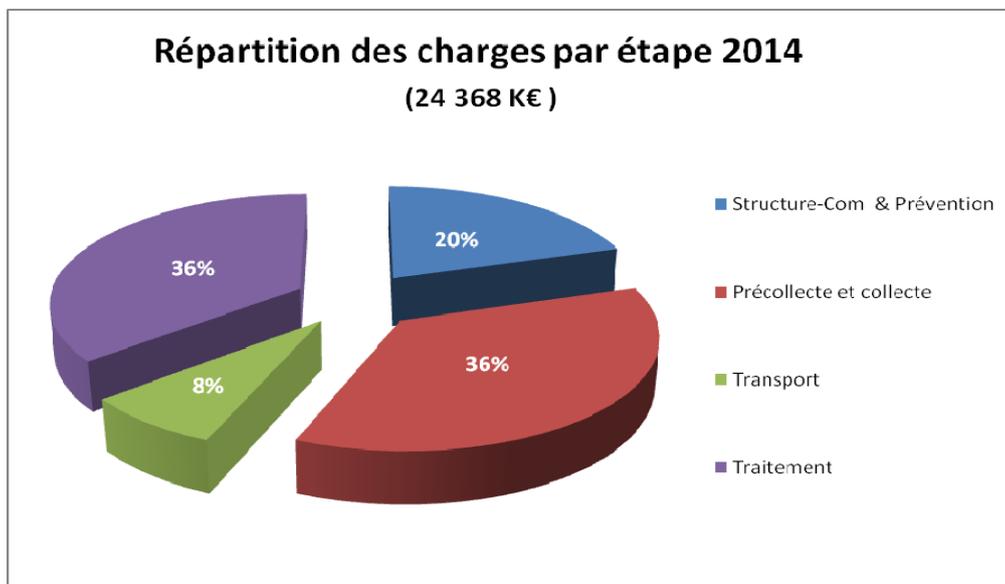
La mise en œuvre de la redevance incitative pèse sur les charges de structure (+28%). Ces coûts devraient diminuer après la phase de mise en œuvre.

Les coûts de traitement (qui comprennent les charges de structure du VALTOM) subissent une très forte augmentation (+48%).

Seule une diminution importante des tonnages d'ordures ménagères pourrait faire baisser ou du moins stabiliser ce coût de traitement.

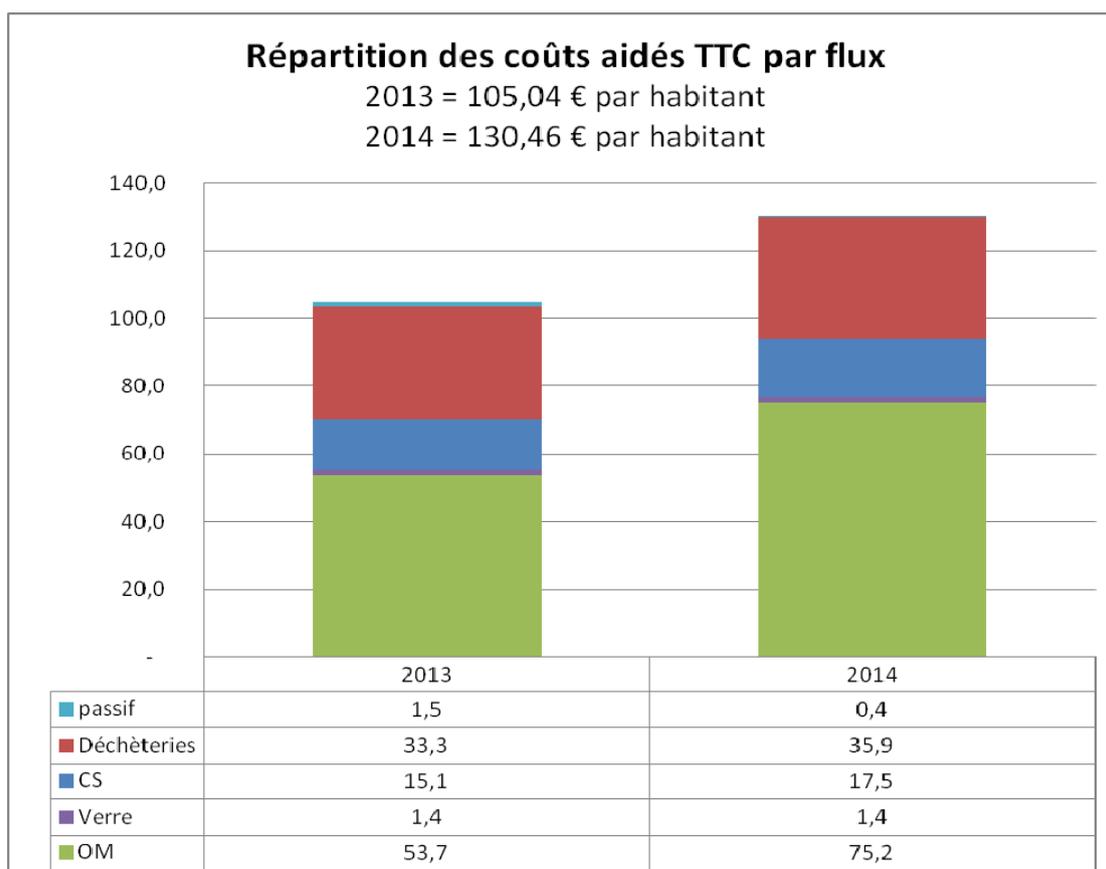


Pôle de traitement et valorisation Vernéa



La gestion des ordures ménagères résiduelles entre pour **58% dans le coût du service** pour 39% des tonnages. Le coût des déchèteries représente 28% des coûts aidés (*charges diminuées des recettes de vente de matériaux*) pour 41% des tonnages.

Principales dépenses d'investissement en 2014 (en euros)



2014	Budget principal	Budget tri	Total
Acquisition de matériel et mobilier	21 357	47 151	68 507
Véhicules	595 530	519 310	1 114 840
SIG +Informatique (matériel et logiciels)	43 962	2 584	46 546
Siège de Riom + annexe	201 485		201 485
Acquisition bacs et colonnes	95 382	57 082	152 464
CET Culhat	21 590		21 590
Déchèteries et quais de transfert		100 539	100 539
Redevance incitative	1 173 644	733 808	1 907 452

La mise en œuvre de la redevance incitative entraîne des dépenses d'investissement qui devraient se retrouver sur 2015 avant de se stabiliser (renouvellements, actions ponctuelles).

III.3. Fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 21 septembre 2002.

La collectivité est partiellement assujettie à la T.V.A. depuis le 1^{er} janvier 2006.

IV – LES CHIFFRES CLES

	2013	2014
Collecte des ordures ménagères	190	181,65
Collectes sélectives et porte-à-porte	62,07	62,57
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	29,60	29,98
Collecte sélective en apport volontaire (huiles)	0,55	0,29
TOTAL (arrondi unité)	282	274,49
<i>Taux de valorisation</i>	<i>32,7%</i>	<i>33,72 %</i>

IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab)

	2013	2014
Collecte en déchèterie (valorisé)	242,6	240,8
Collecte en déchèterie (non valorisé)	18,6	42,7
TOTAL (arrondi unité)	261,2	283,5
<i>Taux de valorisation (gravats compris)</i>	<i>92,9%</i>	<i>84,9 %</i>

IV.3. Quantités totales (en kg/hab)

	2013	2014
Déchets valorisés	334,6	366,9
Déchets non valorisés	208,6	182,3
TOTAL (arrondi unité)	543,2	549,2
<i>Taux de valorisation (gravats compris)</i>	<i>61,6 %</i>	<i>66,8 %</i>

IV.4. Coût moyen du service par habitant

Coût du service par habitant	2012	2013	2014	2013-2014
Coût aidé HT	98,54	101,92	125,08	22,73%
Coût fiscal	2,60	3,15	5,38	70,78%
Coût aidé TTC	101,14	105,08	130,46	24,15%

Estimé selon la matrice d'expression des coûts ADEME

Le coût aidé représente la totalité des charges (*fonctionnement et amortissement des investissements*) diminué des produits de vente de matériaux, de soutien des éco-organismes, les tickets de sortie, les amortissements de subventions et les recettes diverses (remboursements assurance, annulations de mandats).

Le coût aidé TTC est ce qui reste à la charge des usagers. Il est couvert par la TEOM, les contributions et les redevances.

Contribution moyenne par habitant

	2013	2014
Contribution moyenne par habitant	115,75	124,19

NB : contribution = sommes perçues auprès des habitants (TEOM + Contributions des collectivités) hors redevances spéciale et spécifique

Il faut noter que la contribution moyenne par habitant est celle perçue par le SBA.

Il faut ajouter, pour l'utilisateur, 8% de frais de gestion.



V.1. Les actions de communication en 2014

Le plan de communication proposé en 2014 s'est pleinement intégré au projet de mandat : maîtriser les coûts, améliorer la qualité de service et fédérer autour d'un projet d'entreprise publique.

Dans ce cadre, les actions de sensibilisation mises en œuvre ont visé à améliorer la qualité et la quantité de déchets collectés sélectivement et à mettre en place le programme de prévention des déchets.

V.1.1. La communication de proximité

De nombreuses actions ont été mises en œuvre au cours de l'année 2014 pour sensibiliser les usagers... La proximité est une vraie valeur déployée depuis de nombreuses années au sein du SBA. Vérifications du contenu des bacs jaunes, rencontres à domicile, formations, animations scolaires et extra-scolaires, réunions d'information... s'intègrent pleinement au fonctionnement du syndicat et accompagnent au quotidien les actions portées par les différents services.

V.1.2. La communication rédactionnelle

Pour sensibiliser les usagers à la gestion des déchets ménagers, une communication rédactionnelle est aussi déployée au sein du service communication. Cinq axes de communication ont organisé et structuré les actions menées tout au long de l'année 2014.

→ Mettre en valeur les orientations et la stratégie du SBA :

Elle valorise l'image de l'Institution auprès de nos usagers et de nos partenaires.

Parution de 2 magazines d'information aux 75 000 foyers du territoire en février et juillet 2014 : le « SBA Infos ».

Administration des 2 sites internet : un site général et un site dédié à la Redevance Incitative

Afin d'accompagner le projet de Redevance Incitative et d'informer les usagers du territoire, le SBA s'est doté d'un site internet dédié. Ce site se veut informatif : *pourquoi, qui est concerné, quand ?...* Il communique également des actualités sur l'avancée du projet, propose une Foire Aux Questions et offre la possibilité à l'utilisateur de poser des questions. Enfin, le site dédie un onglet sur le tri et la prévention des déchets pour permettre à l'utilisateur d'agir sur sa production de déchets.

Documents d'information sur la Redevance Incitative (*brochures, flyers, affiches...*)

Présence sur les réseaux sociaux : le SBA a ouvert une page sur Facebook, Dailymotion, Youtube et Twitter pour valoriser les actions menées sur le territoire, informer des horaires de collectes, donner des astuces pour réduire les déchets...

Développement des relations avec la presse locale et nationale : de nombreux articles sont parus encore cette année, qu'il s'agisse d'articles de fond ou de brèves et informations pratiques (*collecte, déchèteries, animations, redevance incitative...*),

Rédaction d'articles pour les bulletins municipaux des communes et des communautés de communes adhérentes, à la demande des communes ou à l'initiative du SBA en fonction de l'actualité,

Acquisition d'objets promotionnels aux couleurs du SBA pour laisser un souvenir aux enfants avec qui les éco-ambassadeurs parlent du tri et de la prévention des déchets, mais aussi pour les associations du territoire.

Conception et diffusion de documents sur le bilan de l'extension des consignes de tri en octobre 2014.

Newsletter, Emailing et Flash Info

Mis en place en 2011, **l'outil Newsletter a encore été largement utilisé en 2014**. Il permet d'utiliser un canal de communication différent, puisque les usagers reçoivent l'information directement sur leur boîte mail (*après avoir, au préalable, accepté de recevoir les informations du SBA*). **Il concerne 16 000 foyers fin 2014**.

On distingue **la Newsletter** qui contient des informations générales liées aux déchets et services du SBA, et **les Flashs Info**, donnant des informations ciblées (*par communes, zone d'influence des déchèteries, jours de collecte...*) et liées à des événements particuliers (*fermeture exceptionnelle des déchèteries, annulations de collecte pour cause de chutes de neige, rattrapage des jours fériés, grèves, etc.*).

En 2014, 1 Newsletter et plus **de 300 Flashs Infos** (*rattrapage des collectes, début des enquêtes sur la Redevance Incitative...*) ont été envoyés aux usagers inscrits. On observe, en moyenne, **un taux de lecture des messages de 50%, soit un usager sur deux**, ce qui peut être expliqué par de nombreuses adresses mails peu consultées. Par ailleurs, les messages lus le sont le jour même ou le lendemain. **Ces outils sont donc très utiles** pour communiquer sur des annulations ou décalages de collectes.

Tout au long de l'année, de nombreux usagers ont fait part de leur satisfaction d'être destinataires de ce genre de message. L'outil Newsletter remplit son objectif d'information, et permet également d'attirer des visiteurs supplémentaires sur notre site www.sba63.fr, (des liens redirigeant sur notre site sont présents dans chaque message).

Le SBA a également souscrit un abonnement à la plateforme de courriers et courriels Rosetta. Ainsi, plusieurs campagnes de mailing et d'e-mailing ont pu être acheminées en 2014.

Campagne de communication en automne 2014 sur l'extension des consignes de tri / bilan (*affichage, radio, presse...*).

Production d'une vidéo pour présenter les missions du SBA, diffusée sur le web.

→ **Accompagner les services vers une amélioration du service aux usagers :**

Conception de calendriers de collecte 2014 informatifs et diffusion sur le site internet et via la Newsletter pour l'ensemble des usagers du territoire (*plus de 65 modèles différents*).

Formation et diffusion en interne des nouvelles consignes de tri.

Accompagnement en interne de la nouvelle organisation : création d'une lettre interne mensuelle.

Accompagnement des projets du SBA : redevance incitative, nouvel organigramme GPEC, service public de la performance, prévention et sécurité au travail ...

→ **Développer la proximité :**

Conception de documents contribuant à la valorisation du tri des déchets (*affiches, adhésifs bacs, scotch refus de tri, sacs de pré-collecte...*).

Campagne de communication de proximité sur la promotion du compostage à domicile.
Organisation d'actions de suivi de la qualité du tri...

→ **Animer les projets structurants du SBA :**

Suivre le Programme Local de Prévention des déchets (*voir ci-dessous*)

Développer la communication interne à travers la conception de divers supports :

- **journal interne, le Rlplay**, mensuel.
- **revue de presse à destination du personnel**, vouée à faire connaître l'actualité liée à la gestion des déchets ménagers et assimilés. En 2014, le SBA s'est abonné aux journaux dématérialisés, pour réduire sa production de déchets.
- **conception de calendriers sous-main** aux couleurs du SBA distribués à l'ensemble du personnel et portant des messages relatifs au tri et à la prévention des déchets,
- **organisation des vœux du Président** à l'occasion d'un moment convivial partagé par tous, sur les deux sites de Riom et de Pont-du-Château,
- **participation et animation de réunions dans le cadre de la mise en place de la Redevance incitative**,
- **Mise à jour et suivi** de la signalétique interne et des plans des bureaux, accompagnement de la nouvelle organisation.
- **Formations internes sur le tri des déchets**,

→ **Développer un lien avec les communes et les communautés de communes adhérentes pour les informer des actions du SBA :**

Edition du rapport annuel d'activités destiné aux Présidents, Maires et délégués des structures adhérentes au SBA, en vue d'encourager le débat des assemblées délibérantes sur le thème de la gestion des déchets ménagers, et déclinaison du support en format trois volets destiné aux conseillers municipaux,

Information des délégués lors d'actions de communication,

Mise à jour d'un espace réservé élu sur le site Internet et ouverture d'un forum...

Conception et édition de documents destinés à accompagner les collectivités dans leur communication à l'usager.

Organisation de séminaires à destination des élus en septembre : 3 soirées à thème ont réuni près de 200 élus, pour présenter le SBA, expliquer la gestion des déchets et la Redevance incitative. Chaque soirée était précédée de visites des sites : déchèterie, services techniques et administratifs.

Organisations de réunions d'information sectorisées à l'attention des élus : une quinzaine de réunions en février, juin et décembre ont permis au SBA d'informer les élus sur l'avancée de la mise en place de la Redevance incitative.

Publication de 3 lettres « Redevance incitative » destinées aux élus.

Le tri sélectif en 2014

UNE CONTRIBUTION DE POIDS

370 Tonnes
(70 éléphants)

DE DÉCHETS RECYCLABLES EN PLUS !

En 2015, continuons !

Les pots et barquettes en plastique, c'est aussi dans le bac jaune !

N°Vert 0 800 831 181

WWW.SBA63.FR

FINIR A LA POUBELLE C'EST PAS DRÔLE...

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

20 KG = 400 €
DE NOURRITURE ÉPARGNÉE D'ÉCONOMIES / AN PAR FAMILLE

Les déchets, n'en faites plus des tonnes !

Chaque année, chacun d'entre nous jette 20 kilos de nourriture consommable. En évitant ce gaspillage, chaque famille pourrait économiser 400 € / an !

Visuels de campagnes de communication sur les nouvelles consignes de tri / octobre 2014 et de lutte contre le gaspillage alimentaire

V.1.3. Le programme local de prévention des déchets du SBA

→ Points sur les actions depuis 2011 :



→ Zoom sur quelques actions phares du programme :

La quatrième année du programme de prévention vient de s'achever avec des résultats très encourageants. Les actions déjà bien engagées et pérennisées se poursuivent et certaines prennent même encore de l'ampleur (animations scolaires, compostage collectif). Il ne reste plus que 2 sous actions qui n'ont pas été développées. Il s'agit des actions A7b (compostage gros producteurs) et A15b (déchets des gros producteurs). Ces actions sont reportées en 2015.

L'année 2014 a vu le déploiement d'actions qui n'avaient pas été lancées jusqu'ici comme le gaspillage alimentaire, la lutte contre le jetable et le suremballage, la promotion de l'eau du robinet et le lancement d'une action sur les produits d'hygiène lavables pour les enfants en bas-âge.

Grâce à ce programme, **la réduction des OMA est de près de 6 %**. L'objectif devrait être atteint en 2015, les actions étant, de plus, étayées par la mise en œuvre de la redevance incitative.

Points sur les actions de l'année 2014 :

A1 : Développer les manifestations écoresponsables

L'action se poursuit sur les mêmes bases qu'en 2013.

Manifestations ponctuelles :

15 manifestations ont été labellisées cette année. La plupart sont de nouvelles structures. La satisfaction des organisateurs sur les outils proposés et l'accompagnement du SBA est très bonne.

La connaissance du projet semble se faire par le bouche à oreille principalement, mais la présentation de la prévention lors du séminaire élus a permis d'informer les collectivités adhérentes.

Manifestations pérennes : 5 clubs de football de Riom communauté ont été labellisés.

Des gourdes à l'effigie du SBA et du club ont été offertes aux jeunes de chaque structure. Des outils leur ont été mis à disposition : gobelets réutilisables, banderole, exposition, documentation sur le tri et la prévention, totems de tri, cendriers de poche et, nouveauté 2014, des barquettes alimentaires réutilisables.

Cette action sera étendue auprès de nouveaux clubs sportifs en 2015.

Le SBA a investi dans l'achat 2 nouveaux totems de tri, matériel très apprécié par les organisateurs.

Avec la réorganisation des services au sein du SBA, le service écocitoyenneté, qui pilote le PLP, aura la possibilité de proposer des interventions et/ou des formations pour les organisateurs, de manière plus régulière.

A2a : Animations scolaires Tri et Prévention



L'intérêt pour le programme d'animations scolaires est toujours aussi important. Pour 2014/2015, 100 classes sont inscrites. Le nombre d'élèves sensibilisés depuis le début du PLP a dépassé les 5000.

Le programme reste sur le même principe que pour les années précédentes avec 3 modules d'animations (1 « tri » et 2 « prévention »). Des ajustements sont effectués à chaque rentrée afin de prendre en compte les remarques des enseignants et de l'équipe d'animation.

Des animations pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été réalisées en 2014 par le service communication de proximité et en prestation par le CREEA. Celles-ci étaient adaptées pour un temps d'intervention court et consacrées à des activités ludiques. Au total, 25 communes se sont inscrites, 75 animations ont été réalisées et près de 500 enfants sensibilisés.

Un paragraphe est consacré aux formations TAP proposées par le syndicat, à destination du personnel des communes, dans la partie A6 (eco-exemplarité des collectivités adhérentes).

A2b : Quartiers et immeubles témoins

Cette action n'est pas à proprement parlé une action « témoin ».

Il s'agit plutôt de suivre les projets de compostage collectif par exemple, à l'initiative des usagers ou des collectivités (ex : compostage collectif de particuliers à la Roche Blanche, initiative des gendarmeries de Riom et Veyre-Monton, compostage de village à Mauzun...). Elle permet, en outre, de tester ce type d'actions et d'évaluer leur pertinence.



Il est prévu de développer une réelle action « témoin » dans un nouveau quartier ou un nouvel immeuble par exemple, courant 2015.

A3-A10 : Réemploi

La collecte d'objets réemployables dans des conteneurs « réemploi » est organisée depuis le début de l'année 2014. Le Centre d'Accueil les Mains Ouvertes (CAMO), sous convention avec le SBA, est chargé de la collecte des objets réutilisables. Elle a lieu sur 2 déchèteries : Riom et Veyre-Monton. La liste des objets acceptés comprend les jeux, jouets, le matériel de puériculture, les bibelots, les livres, la maroquinerie, le petit outillage, la vaisselle. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins du CAMO et des propositions du SBA.

Un bilan détaillé est fourni chaque année par l'association (Cf. Annexes).

Ainsi ont été collectés : d'avril à décembre :

- Sur Veyre Monton : 6,39 tonnes
- Sur Riom : 2,05 Tonnes
- Soit un total de 8,44 tonnes

Pour la SDD 2014, le SBA a organisé une journée de promotion du réemploi à la déchèterie de Veyre-Monton (Cf. Action A4a pour le détail).

La collecte du textile est toujours en plein développement. Le partenariat avec Le Relais permet d'étendre efficacement le réseau de colonnes à textiles du territoire et de trouver des solutions pour lutter contre le vandalisme.

8 colonnes ont également été installées par Emmaüs63, sans convention avec le syndicat. La principale difficulté que pose cette absence de convention est le manque de détails des informations qu'Emmaüs63 fournit. Le syndicat n'est pas non plus informé régulièrement de l'implantation de nouvelles colonnes sur son territoire. Il est à noter, de plus, qu'aucune transparence n'est apportée sur le devenir des textiles récupérés par cette structure.

Ce sont aujourd'hui environ 100 colonnes qui sont à la disposition des usagers sur le territoire du SBA et plus de **550 tonnes de textiles** collectées en 2014 (contre 160 tonnes en 2012 et 300 en 2013).

Les 12 déchèteries ont été équipées de « bunkers » à textiles, courant 2014, justement pour éviter les dégradations. Globalement, le système permet une collecte beaucoup plus sécurisée. Malgré tout, sur certaines déchèteries, les dégradations régulières ont obligé le syndicat à stopper la collecte du textile (Lezoux, Châtel Guyon).

Le SBA suit également **les projets de création de ressourcerie** sur son territoire. Ceux-ci sont coordonnés par le VALTOM, à l'échelle du département.

A4a : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et Semaine du Développement durable (Cf. Bilans en annexe)

SDD :

Pour la SDD 2014, le SBA a organisé une journée **de promotion du réemploi à la déchèterie de Veyre-Monton**. Un stand a été mis en place à proximité du caisson maritime réemploi afin de conseiller les usagers. Une information dans La Montagne a été préalablement effectuée. Une trentaine de personnes sont venues déposer volontairement un objet réutilisable.

Une action en interne a également été menée la même semaine. Un quizz sur les déchets a été proposé aux agents via leur bulletin de salaire. L'exposition prévention, sur laquelle les agents pouvaient trouver les réponses au quizz, a été affichée sur les 2 sites (Riom et Pont du Château). 25 agents ont retourné leur bulletin de participation et ont tous gagné une clé USB.

SERD :

La **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** a eu lieu du 22 au 30 novembre 2014.

Le SBA a organisé 5 journées d'actions sur le thème du gaspillage alimentaire en proposant des ateliers « cuisiner avec les restes ». Les animateurs sont intervenus sur les marchés de Riom, Lezoux, Maringues et Billom et à l'Intermarché d'Ennezat. Plus de 400 personnes ont participé aux ateliers et ont été sensibilisées (Cf. A9). A cette occasion, 2 associations ont été sollicitées pour animer certains ateliers (Anis Etoilée et le CRESNA).

A4b : Site Internet

Depuis 2012, le site du SBA compte un onglet « Prévention des déchets », relié directement au site www.moinsdedechets.com du CG. Ce dernier est opérationnel depuis avril 2013 et les pages du SBA ont été consultées plus de plus de **6300 fois** « chiffres VALTOM ».

Les sites « www.sba63.fr » et www.moinsdedechets.com ont permis de communiquer sur le programme tout au long de l'année. Des actualités ont été régulièrement mises en ligne sur les thématiques de la prévention (stop pub, compostage, réemploi) pour les usagers et aux élus via l'espace qui leur est réservé.

A4c : Sensibiliser les nouveaux habitants à la prévention des déchets

Le **kit « nouveaux habitants »** est distribué depuis le début de l'année 2013. Il se compose d'un livret d'accueil (avec des informations à la fois sur la collecte, le tri et la prévention des déchets), d'un sac réutilisable avec des messages tri et prévention, un calendrier des jours de collecte. Il donne les infos utiles sur les déchets et les services du SBA. Il a été mis à jour en octobre 2014 suite à l'extension des consignes de tri. Ce kit permet également aux usagers de commander des composteurs et des autocollants stop pub.

L'envoi du kit se fait par courrier à chaque usager présent sur le listing mensuel fourni par La Poste. Cela représente près de 4500 envois annuels. Les nouveaux arrivants sont à la fois les usagers arrivant d'une commune hors SBA et ceux se déplaçant d'une commune SBA à une autre.

En 2014, c'est le service communication de proximité qui était chargé de réaliser ces envois. Avec la réorganisation des services, l'envoi du kit ne sera pas effectué par le service Écocitoyenneté mais par le pôle Conseil à l'usager, récemment créé.

A4d : Communication rédactionnelle sur la prévention

En 2014, ce sont près de 20 articles ou brèves qui ont été diffusés dans la presse régionale. Il faut ajouter à ceux-ci des articles dans les bulletins municipaux et dans le SBA Infos (Cf. exemples d'articles en Annexes).

Des panneaux « file d'attente » avec un affichage sur la prévention sont toujours en place sur les déchèteries de Veyre-Monton et Riom (compostage, textile).

La brochure Redevance Incitative distribuée progressivement à tous les usagers contient toujours de l'information sur la prévention des déchets et chaque enquêteur a été formé par le service communication sur le tri et la prévention des déchets (Cf. action A5).

A5 : Eco-exemplarité du SBA

En 2014, des sessions de formation pour les agents à la prévention et au tri ont été régulièrement organisées. 127 agents ont ainsi pu avoir des informations sur les nouvelles consignes de tri, sur la prévention (notamment les gestes en interne). De plus, dans le cadre de la redevance incitative, chaque enquêteur recruté est formé sur ces thématiques. 9 nouveaux enquêteurs ont bénéficié de cette formation.

Un quizz tri et prévention a également été proposé aux agents via leur bulletin de salaire (Cf. action A4a).

La consommation de papier a augmenté en 2014. En effet, la mise en place de la redevance incitative implique une communication importante en direction des usagers et des partenaires. De nombreux documents ont dû être produits en interne. Toutefois, l'achat de papier est quand même largement inférieur à l'année de référence (-33%).

Le syndicat collecte dans les déchèteries et en interne les **cartouches d'encre usagées** avec la société LVL et la collecte **d'instruments d'écriture** avec la société Terracycle en interne (Cf. action A14 nocivité).

Il est prévu, sur 2015, de définir des critères environnementaux pour tous les marchés publics et ainsi de proposer aux agents élaborant les cahiers des charges une information/formation sur le sujet.

A6 : Eco-exemplarité des collectivités adhérentes

En 2014, le syndicat a proposé aux collectivités de former leurs agents chargés des **Temps d'Activités Périscolaires**, à la réalisation d'animations et d'ateliers sur la thématique des déchets. Un dossier, des outils et des jeux pédagogiques sont remis aux stagiaires en fin de session.



Séminaires élus – Mozac – septembre 2014

Certaines communes ont souhaité mettre en place des solutions de **compostage collectif** (jardins partagés aux Martres de Veyre, compostage de village à Mauzun, compostage dans divers groupes scolaires...) (Cf. action A7a).

Le SBA a organisé en septembre 2014, un séminaire pour les nouveaux élus. A cette occasion, un kit « prévention » leur a été remis, contenant des informations et des outils pour les accompagner dans leurs démarches de réduction des déchets. Une des 3 soirées organisées avait pour thème la prévention des déchets. Une quarantaine d'élus y ont participé. Au total, ce sont près de 70 kits qui ont été distribués lors du séminaire.

Dans le cadre de l'action compostage (A7a), le SBA a fait l'acquisition de 3 broyeurs à végétaux. 2 sont destinés à être prêtés aux usagers et 1 prêté aux collectivités. Ces broyeurs sont à disposition des usagers depuis la rentrée 2014.

A7a : Compostage domestique

Cette action mobilise toujours plusieurs services (communication, secrétariat, services techniques, finances) afin d'assurer la distribution des bons de commandes, leur réception et saisie, la facturation et la distribution, les commandes et la gestion de stock.

Cette dernière est maintenant bien structurée et gérée entièrement par le service bacs. Elle est assurée par 1 agent à Riom et 1 agent sur Pont du Château. Elle se fait uniquement sur rendez-vous.

La communication a été importante en 2014 sur cette thématique. Un bon de commande a été inséré dans les brochures distribuées aux usagers par les enquêteurs de la redevance incitative. Ainsi, l'ensemble des foyers visités en 2014 par les enquêteurs RI ont bénéficié de l'information sur le compostage. Près de 1200 composteurs ont encore été distribués en 2014. Un bon de commande a également été inséré dans les 2 derniers SBA Infos (n°23 et 24), ce qui a permis à de nouveaux usagers de s'équiper.

La communication de proximité sur les communautés de communes Billom Saint Dier, Mur es Allier et Limagne d'Ennezat a permis de passer une information sur le compostage auprès de 8000 foyers environ (information boîte aux lettres ou de visu). Pour près de 50% de ces foyers, les usagers ont été directement rencontrés et interrogés sur leurs pratiques du compostage. De nombreuses informations ont été collectées grâce à cette enquête, comme en 2013 et notamment de confirmer le taux de compostage des foyers du SBA aux alentours de 50%.

Le réseau de guides-composteurs bénévoles est entré doucement en action. Une douzaine d'interventions ont été réalisées par les bénévoles, sur 10 communes différentes, avec un message clair sur le compostage, le lombricompostage, et le partenariat avec le SBA. Du matériel est mis à leur disposition sur demande.

Les initiatives de la part d'usagers concernant le compostage collectif sont de plus en plus nombreuses. Après la gendarmerie de Riom, la gendarmerie de Veyre-Monton a mis en place le compostage sur l'ensemble de la caserne. Des particuliers du territoire ont également été équipés, pour des logements de bourgs ou de village par exemple.

Concernant le compostage collectif en habitat vertical, toujours développé par le VALTOM, de nouveaux projets ont vu le jour en 2014 dans les communes suivantes :

Les Martres de Veyre, Peschadoires, Lezoux, Riom, La Monnerie le Montel. Cela porte à 25 le nombre de résidences équipées de composteurs sur le territoire du syndicat.

Potentiellement, ce sont plus de 1400 logements qui peuvent pratiquer le compostage en habitat vertical (25% des foyers pratiquent le compostage en moyenne sur un immeuble).

A7b : Développer le compostage auprès des gros producteurs

Cette action n'a toujours pas été développée. Une réflexion est engagée avec le Valtom pour définir le rôle de chacun et éventuellement décider d'une expérimentation sur le territoire. Le projet OrganiCité du VALTOM, pourrait être une piste si une collectivité adhérente du SBA est retenue.

A8 : Réduire les INS

Le nombre de stop pub distribué est proche de 20 000 depuis 2012. Ceux-ci sont toujours distribués sur demande et non pas de manière systématique, car les usagers qui équipent leur boîtes aux lettres le font par une démarche volontaire. Cette distribution se fait lors de la communication de proximité, lors des enquêtes pour la redevance incitative, lors des demandes de cartes de déchèterie, des changements de bacs, sur demande des usagers et également lors des manifestations écoresponsables. Le taux d'équipement en stop pub des boîtes aux lettres est en hausse.

L'enquête effectuée dans le cadre de la redevance incitative, permet d'avoir des données plus précises sur l'équipement des boîtes aux lettres. En effet, l'apposition du stop pub fait partie du questionnaire d'enquête. Le taux observé par les enquêteurs est proche de 27%. Cela correspond, en théorie, à un évitement compris entre 6 et 9 kg/hab./an d'imprimé publicitaire.

A9 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, qui s'est déroulée du 22 au 30 novembre 2014, le Syndicat du Bois de l'Aumône a proposé des journées consacrées à la lutte contre le gaspillage alimentaire sur différents marchés et un supermarché du territoire.

Lors de ces rencontres, les usagers ont ainsi pu bénéficier de diverses astuces anti-gaspillage : cuisiner les restes, bien ranger son frigo, faire la différence entre « Date Limite d'Utilisation Optimale » et « Date Limite d'Utilisation ».

Lors de 2 de ces journées, une prestation a été demandée à 2 associations locales proposant des ateliers sur l'alimentation : **Le CRESNA et ANIS ETOILÉE**.

Sur le stand, il était proposé aux usagers des dégustations de recettes anti-gaspillage, mais aussi divers jeux (tombola, quizz sur le gaspillage alimentaire, jeu du frigo...).

Durant cette semaine, ce sont au total **428 usagers** qui ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire et aux moyens de l'éviter.

Globalement, le stand a eu une très bonne fréquentation sur l'ensemble des marchés, seul l'affluence sur le marché de Maringues a été plus faible, mais cela peut s'expliquer par le mauvais temps le jour de l'intervention. La journée proposée sur l'Intermarché d'Ennezat a également suscité beaucoup d'intérêt de la part des clients du magasin.

Un travail de concertation et de coordination avec le Conseil Général du Puy de Dôme a été mené, afin de faire la promotion du site Internet www.lasupereste.fr pendant la SERD. Les

messages du CG63 ont été relayés lors des stands et 4 camions de collectes ont été équipés d'un adhésif de promotion du site.

De son côté, le CG63 a fourni des outils de communication et indiqué sur le site www.lasupereste.fr, le programme d'action du syndicat pendant la SERD.

Le syndicat a donc profité de la SERD pour lancer réellement l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui devrait s'étoffer grâce à de nouveaux projets courant 2015.

A11 : Promotion de l'eau du robinet

Afin de promouvoir la consommation de l'eau du robinet auprès d'un large public et faire baisser la quantité de bouteilles plastique dans les OMA (1,9kg/hab./an), des outils ont été entièrement conçus par le syndicat :

- Un jeu représentant le cycle de l'eau à reconstituer à l'aide de magnets,
- Un jeu de mots croisés sur le thème de l'eau, avec un concours pour gagner une Sodastream® par tirage au sort,
- Une série d'affiches avec des informations sur la qualité de l'eau et un comparatif eau en bouteille/eau du robinet,
- Un atelier « bar à eaux ».



« Etre écocitoyen... ça coule de source ! »

3 journées ont été organisées en 2014 (Marché de Lezoux, marché de Maringues et festival des arts du cirque de Combronde avec l'école de cirque Diabolo Fraise), permettant à 327 personnes (dont 134 enfants) d'être informés sur l'eau du robinet et sensibilisés à sa consommation. Une carafe a été offerte à chaque participant au jeu du bar à eaux.

Ce type d'action peut être facilement reconduit en 2015, lors de diverses manifestations.

A12 : Promotion des produits d'hygiène lavables pour les enfants en bas-âge

Un travail a été amorcé en 2014, afin d'organiser des réunions d'informations dans les crèches du territoire, à destination des parents. Il n'est pour l'instant pas envisagé, du moins à court terme, de mettre en place un système de couches lavables dans une crèche.

L'objectif est de convaincre et d'accompagner des parents à l'utilisation des couches lavables. Le SBA s'engage à fournir un lot de couches lavables et à suivre les parents volontaires.

Un partenariat avec une structure qui propose des produits d'hygiène lavables est en cours et des supports de communication à destination des parents ont été conçus.

2 crèches se sont montrées intéressées par la démarche et ont accepté qu'une réunion soit organisée dans leur établissement. La première a eu lieu le 16 décembre à Riom.



A13 : Eviter l'achat de produits jetables et individuels



Après une modification de la fiche action, **un outil à destination des GMS (Grandes et Moyennes Surfaces)** a été développé. Cet outil est composé de 6 panneaux d'exposition présentant de manière ludique et décalée la thématique du jetable et des produits individuels et suremballés. Ils sont accompagnés de « stop rayon » permettant aux clients des GMS d'identifier les produits les plus vertueux en matière de déchets.

Un démarchage est donc effectué auprès des GMS pour les inciter à utiliser l'exposition dans leur hall ou galerie marchande pour une période de une à trois semaines. Une convention de prêt est établie afin de définir les rôles de chacune des parties (mise en place et retrait de l'outil et des stop rayons, suivi des ventes des produits concernés par la campagne...). Un suivi

des produits ciblés est effectué dans la mesure du possible. A partir de juillet 2014, 5 GMS ont pu bénéficier de l'exposition.

Rappel : L'enquête IFOP de 2013 a confirmé l'utilité de mettre en place cette action : même si l'achat de produits réutilisables et/ou en grand conditionnement est un geste majoritairement pratiqué par les usagers du SBA, il est loin d'être systématique et est moins pratiqué qu'à l'échelle nationale.

Afin de compléter la mise en place de l'exposition, et permettre une information plus pertinente, une journée ou ½ journée d'intervention avec un animateur et un stand devrait être proposée systématiquement aux GMS en 2015.

A14 : Diminuer la nocivité des déchets

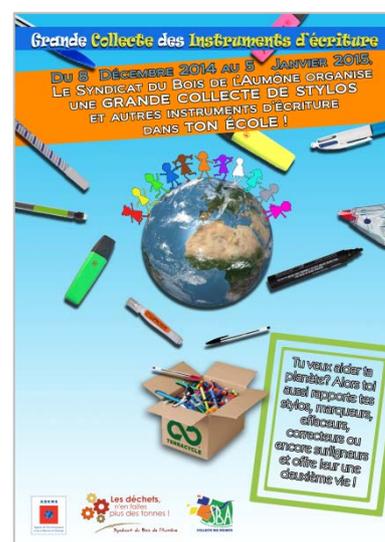
2 nouvelles collectes ont été mises en place :

La collecte des cartouches d'encre et toners, **avec la société LVL**, est opérationnelle depuis septembre 2014 en interne (sur les sites de Riom et Pont du Château) et dans les déchèteries de Riom et Veyre-Monton. Il est encore trop tôt pour avoir des données sur les tonnages récupérés.

Une collecte des instruments d'écriture, avec **la société Terracycle**, est également opérationnelle, en interne uniquement, depuis septembre. Les stylos sont récupérés puis envoyés par courrier à la société Terracycle qui se charge de les recycler.

De plus, une collecte ponctuelle a été organisée dans 6 établissements scolaires volontaires de la communauté de communes de Limagne d'Ennezat. Plus de 1000 instruments d'écriture ont été collectés en à peine 3 semaines par les presque 600 élèves concernés par l'opération. Les résultats sont très variables d'un établissement à l'autre.

La collecte des piles usagées sur le territoire se poursuit, notamment en déchèterie (Cf. bilan Corépîle en annexe). Cette collecte reste stable.



Concernant la collecte des DASRI, aucune évolution notable n'a été constatée en 2014. L'éco-organisme DASTRI, chargé d'organiser au mieux cette collecte, a effectué un travail de référencement des points de collecte existants. On constate que le réseau du territoire est insuffisant pour satisfaire les patients en autotraitement. Le SBA n'a pour l'instant pas mis en place la collecte des DASRI au sein de ses déchèteries. Il apparaît également que plusieurs communes adhérentes au SBA proposent de collecter les boîtes jaunes DASRI. Le syndicat n'en est pas toujours informé et un travail de recensement est donc nécessaire afin d'informer au mieux les usagers.

A15a : Diminuer les déchets des commerces de proximité

Cette action a connu un temps d'arrêt en 2014 malgré les tentatives de relance et la diffusion des clips vidéo sur l'opération. En effet, une réunion avec la fédération des artisans boulangers a été organisée afin d'élaborer un plan d'action pour trouver de nouveaux boulangers. Un argumentaire a été proposé et un article intégré dans le journal « *Le Lien* » de la fédération, envoyé à l'ensemble de leurs adhérents.

Nous n'avons pas de retour sur l'impact de la diffusion de l'argumentaire à ce jour.

L'action va tout de même être poursuivie jusqu'à la fin du programme et sera réajustée au fur et à mesure de l'année.

Conclusion :

Le bilan 2014 du PLP est très positif. 4 nouvelles actions ont été lancées tout en poursuivant les actions déjà engagées les années précédentes. Ces dernières sont, pour la plupart, pérennisées et bien organisées. C'est notamment le cas pour les nouveaux arrivants, le compostage, le développement des éco-manifestations, le programme d'animations scolaires, le développement du réemploi, la SERD et la SDD et la réduction des imprimés publicitaires.

Comme en 2013, un réajustement du planning et des tâches de certaines actions a été effectué en continu pendant l'année écoulée afin de tenir compte de l'actualité et des priorités du syndicat, des impondérables et des facteurs externes au programme.

En 2015, dans le cadre de la réorganisation du SBA, certaines actions vont être confiées à des services différents, comme évoqué dans les paragraphes précédents. Des ajustements seront ainsi nécessaires pour adapter ces actions aux moyens et aux fonctionnements de chacun de ces services.

2014 a surtout vu une nette baisse des OMA, (notamment des OMr). Un usager du syndicat a produit en moyenne 274,7 kg de déchets soit 17,1 kg de moins qu'en 2009. Ainsi le taux de réduction atteint 5,9% par rapport à l'année de référence.

Les DMA ont légèrement augmentés en 2014, passant de 543,8 kg/hab./an à 554,8 kg/hab./an.

Cela s'explique notamment par une hausse importante des déchets verts liée aux conditions climatiques favorables à la croissance rapide des végétaux au cours de l'année.

Toutefois, comparativement à 2009, la baisse globale des DMA est de 4,4%.

L'atteinte de l'objectif de -7% prévu à la convention semble en bonne voie et pourrait même être dépassé en 2015, si la tendance se confirme.

Le syndicat va poursuivre et développer les actions de réduction des déchets dans les 3 années à venir, suite à sa sélection à l'appel à projet Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets. L'objectif est d'aller au-delà de la réduction de **7% des DMA**, maintenant demandée par le Ministère pour 2020. Il s'agit surtout d'animer le territoire en réunissant les divers acteurs concernés et de proposer avec eux des solutions pour réduire les déchets des entreprises et des administrations, de promouvoir l'économie circulaire et l'écoconception, et de poursuivre les actions du PLP à destination des particuliers après 2015.

V.1.4. Accueil de stagiaires au service communication

Soucieux d'accompagner les étudiants à s'intégrer pendant une durée plus ou moins longue dans un milieu professionnel, le service communication accueille chaque année des stagiaires. En 2014, une convention avec un établissement scolaire a ainsi été signée. Une stagiaire a ainsi pu se former et découvrir les métiers de l'animation et a notamment mis en place une action de proximité sur l'eau du robinet.

V.2. La protection de l'eau

La station d'épuration de l'ancienne installation de stockage de déchets de Culhat a correctement fonctionné. Les résultats des mesures réalisées par la SEMERAP montrent que l'installation permet de rejeter au milieu naturel des effluents respectant les normes imposées par la réglementation.

La campagne réglementaire de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) s'est achevée, les résultats transmis à la Préfecture qui établira sur cette base les nouveaux paramètres à surveiller.

Les analyses d'eau souterraine, effectuées sur les 3 nouveaux piézomètres installés en 2013, ne font apparaître aucun impact du site sur la qualité des aquifères.

En déchèteries, le programme de surveillance des eaux résiduaires a également permis d'attester du respect de la réglementation relative à la qualité des effluents rejetés au milieu naturel et la qualité des traitements réalisés.

2014 une année charnière

En effet, tout au long de l'année 2014 s'est dessiné la nouvelle organisation liée à la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la redevance incitative.

Cette nouvelle organisation repose sur une Direction Générale et 4 grandes directions :

- Direction relations à l'Usager
- Direction des Ressources
- Direction des ressources techniques
- Direction de l'Exploitation

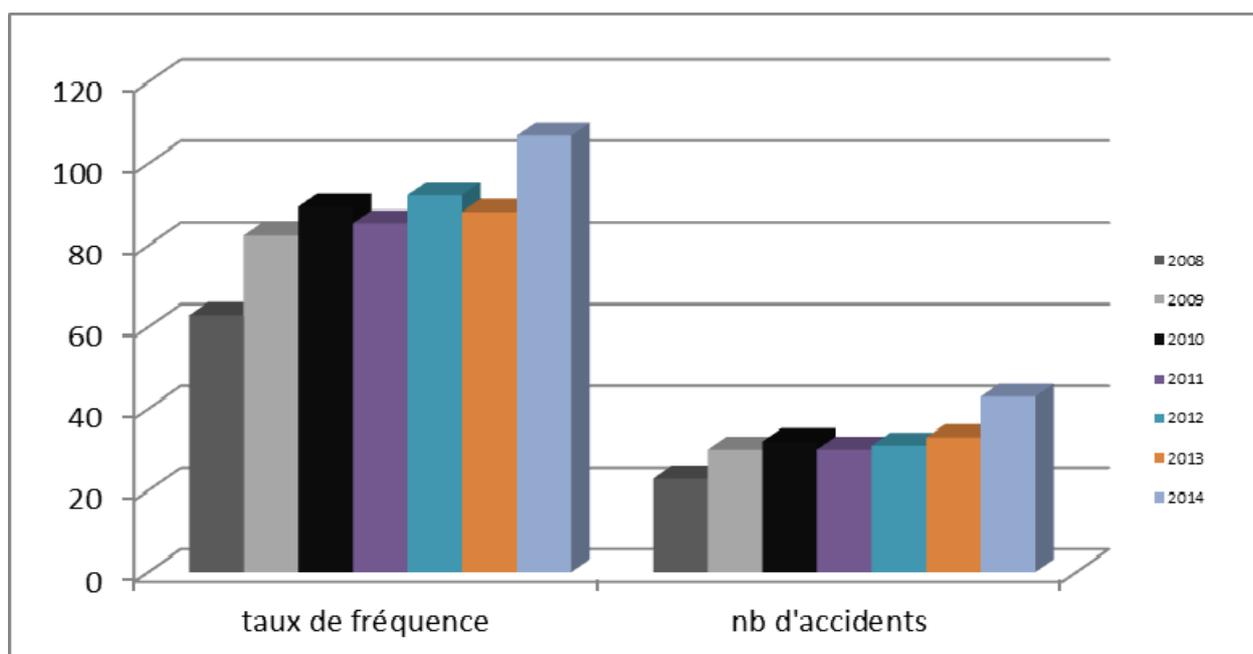
VI.1 Les effectifs

Au 31 décembre 2014, le SBA compte **323 agents** (295 au 31/12/2013.)

- 227 agents statutaires (222 au 31/12/2013)
 - dont 10 emplois d'avenirs affectés en collecte et déchèteries
- 86 agents contractuels (75 au 31/12/2013)
- agents vacataires : 12 agents affectés au recensement pour le projet redevance incitative.

VI.2 Politique de prévention : pas d'amélioration

Le nombre d'accidents de travail est en augmentation, 45 dont 43 avec arrêt occasionnant 3 009 jours d'arrêt. Sont comptabilisés dans ces jours les arrêts de 4 agents dont les accidents sont antérieurs à 2014 et qui représentent 1 460 jours.



→ Les principales causes des arrêts de travail pour 2014 ont été les suivantes :

En collecte :

- Manipulation des bacs,
- Vidage des bacs (*décrochage des bacs, agent pris par le lève conteneur*),
- Montée / descente du marchepied,
- Accident de circulation.

En déchèterie :

- Chute,
- Manipulations diverses.

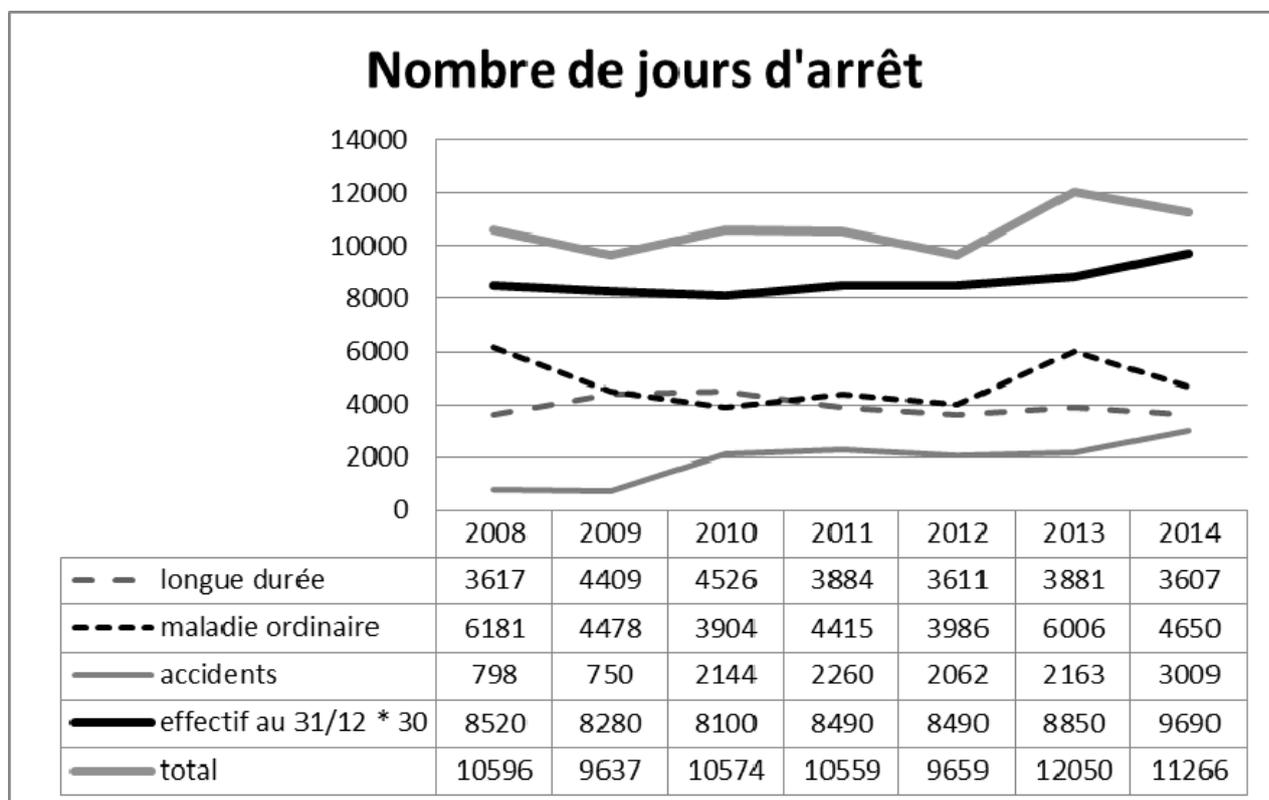
→ **Actions à mettre en œuvre :**

La réorganisation du service prévention en deux entités :

- Un observatoire ressources humaines, prévention et mission d'inspection,
- Un pôle conditions de travail et mise en œuvre de la prévention.

A été mise en place en fin 2014, elle devrait en 2015 montée en puissance et améliorer la prévention des agents dans tous les services.

VI.3 Absentéisme 2014



La commission permanente de santé au travail créée en 2010, s'est réunie à 2 reprises en 2014. Force est de constater que la mise en œuvre de cette commission ne peut à elle seule traiter l'ensemble des problèmes liés à l'absentéisme et au reclassement. Notre assureur statutaire DEXIA nous conseille d'approcher ce phénomène par le biais des risques psychosociaux (RPS), sachant que les collectivités devront pour 2015 établir un Plan d'Actions de Prévention des Risques Psycho Sociaux.

De plus, une réflexion sur l'absentéisme sera engagée en 2015 avec une dizaine de collectivités du département et hors département. Cette réflexion sera complétée par des groupes de travail afin de trouver des réponses à ce phénomène.

VI.4 La formation au SBA :

L'année 2014 a été particulièrement riche en événements accompagnant la mise en place progressive de la Redevance Incitative.

Intégration de nouveaux agents pour assurer en régie les missions liées à l'information et à la constitution d'un fichier usagers par le biais des enquêtes (constitution d'un pool d'enquêteurs).

Déploiement sur le territoire de nouveaux types de points d'apports volontaires (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes, armoires, etc...).

Adoption de nouveaux matériels : grues auxiliaires de chargement.

Réajustement de l'offre des contenants (bacs) auprès des usagers, puçage des bacs.

Réorganisation des déchèteries.

Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion financière.

→ Bilan formation 2014

Les principaux axes prévus par le plan de formation 2014 ont été réalisés et doivent se poursuivre :

Points forts :

Le cycle de Formation de professionnalisation des gardiens de déchèterie, déjà initié en 2008, finalisé en 2013, puis consolidé en 2014 a permis outre le renforcement des compétences nécessaires à l'exercice des missions du gardien, de faire valider ces connaissances et dans une démarche qualité de certifier et de respecter la nouvelle réglementation, de faire valider des plans individuels et certificats de capacité et connaissances adaptés à la professionnalisation des gardiens de déchèterie en activité.

Dans une démarche volontariste de développement durable, à titre expérimental, 16 conducteurs de collecte ont suivi une formation d'éco-conduite en sécurité, cette démarche concernera l'ensemble des conducteurs de collecte.

Points à améliorer :

Compte tenu des éléments de contexte décrits ci-dessus il n'a pas été possible de, comme annoncé, initier de manière globale la formation découverte de l'environnement informatique, cette démarche devra être une priorité pour l'année 2015.

Au titre de l'année 2014, sur un ensemble de 227 agents statutaires en activité au 31 décembre 2014, 161 agents ont été concernés par une action de formation soit une diminution de 23 % par rapport à l'année 2013.

L'ensemble des actions représentant un total de 650 jours de formation (dont 30 jours de formation interne) soit une diminution de 20 % et une moyenne de 2 journées par agent de la collectivité.

→ Préparations concours

Au titre de la préparation à un concours de la fonction publique 18 agents ont suivi une formation dispensée par le CNFPT :

- 10 au titre de la préparation agent de maîtrise.
- 3 au titre de la préparation au concours d'adjoint administratif 1 classe
- 3 au titre de la préparation au concours de technicien
- 1 au titre de la préparation à l'examen de rédacteur
- 1 au titre de la préparation au concours d'attaché

Pour information en 2014 : 3 agents ont été admis au concours d'adjoint administratif de 1ère classe, 2 agents ont été admis au concours de technicien, 10 agents ont été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe.

A noter qu'à la suite d'une importante communication en direction des agents de la filière technique, l'année 2015 a vu le nombre des inscriptions à une préparation en très forte augmentation ; ce qui démontre un changement marquant de la compréhension des agents concernant les possibilités d'évolution liées à l'utilisation de la formation pour les agents territoriaux.

28 agents ont ainsi suivi des tests de positionnement préalables à l'entrée en formation de préparation à concours ou examen.

→ Formation intégration stagiaire

L'année 2014 a été marquée par le recrutement de nouveaux agents statutaires.

A ce titre les 7 agents stagiaires ont suivi la formation d'intégration des agents de catégorie C (durée : 5 jours).

9 emplois d'avenir ont suivi une formation d'adaptation de 2 jours.

→ Habilitations

9 conducteurs de véhicules poids lourds (service collecte) ont suivi leur Formation Continue Obligatoire (FCO) de 5 jours.

2 conducteurs de véhicules poids lourds ont suivi leur Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) de 20 jours.

2 agents ont obtenu leur permis poids lourds après 14 j,

9 agents ont suivi une formation en interne de préparation à l'habilitation de conduite du packmatt (gardiens de déchèterie)

2 agents ont obtenu leur CACES Grue auxiliaires.

7 agents ont suivi une action de formation Sauveteur Secouriste du Travail.

→ Utilisation du D.I.F.

18 agents ont suivi une formation au titre de leur droit individuel à formation, principalement pour les préparations à concours.

→ Formation de professionnalisation

102 agents ont suivi une action de formation de professionnalisation.

→ Coût

Il est bon de rappeler que notre collectivité est soumise au versement obligatoire d'une cotisation de 1% du traitement indiciaire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale soit une dépense annuelle pour l'année 2014 : 58 831.90 soit une hausse de près de 8% par rapport à l'année 2013 qui s'explique par l'augmentation de notre masse salariale.

D'autres formations ont fait appel à d'autres organismes plus spécialisés (habilitations conduite spécifique, logiciels de gestion de la Collectivité, etc.).

Pour 2014 la dépense hors cotisation obligatoire du CNFPT s'élève à 38 428.00

Soit avec la cotisation obligatoire au CNFPT : 1.68% de notre masse salariale

VI.5 Synthèse du rapport médecin

Non disponible

VI.6 Evolution de la masse salariale

Entre 2013 et 2014 la masse salariale du Syndicat a augmenté de **9.38 %**.

Pour 2013, le budget prévisionnel (*chapitre 012*) s'élevait à 10 144 000 pour un réalisé de 10 073 265 euros.

Pour 2014, le budget prévisionnel (*chapitre 012*) s'élevait à :

11 095 240 euros pour un réalisé de : **10 994 000 euros**.

En 2014 le budget personnel est impacté par le déploiement de la redevance incitative dont le choix a été fait de réaliser cette opération en régie.

VI.7 L'action sociale au SBA : des résultats

En 2014 la cotisation au Centre National d'Action Sociale s'est élevée à **55 338 euros**.

Le taux d'utilisation pour l'année 2014 a été de **73,55%** contre 67.17% pour l'année 2013 sur une cotisation qui s'élevait à 41 823 euros..

Il est à noter que ce taux ne tient pas compte des 8 000 euros de prêts accordés, des remises pour séjours vacances et autres avantages.

La protection sociale des agents.

Elle a concerné pour la participation au financement du contrat maintien de salaire agents pour un montant de **18 336 euros** et pour la mutuelle santé, dans le cadre des contrats labellisés, agents pour un montant de **10 740 euros**. Sur 227 agents statutaires, 197 sont concernés soit par le maintien de salaire, soit par la mutuelle soit 87 % des agents pour un coût moyen de **147 euros** par an et par agent.



Le site de Pont-du-Château

→ Redevance incitative

L'année 2015 reste axée sur la mise en œuvre de la Redevance Incitative et les actions suivantes :

- > Enquête des foyers en porte à porte sur le territoire de Riom Communauté et fin de l'enquête sur le reste du territoire,
- > Equipement des camions,
- > Mise en exploitation de la plateforme de conseil à l'utilisateur,
- > Puçage et changement des bacs,
- > Mise en place de la grille tarifaire à blanc et de l'outil de facturation,
- > Vote de la grille tarifaire du règlement de collecte et du règlement de facturation,
- > Réunions publiques d'information,
- > Facturation à blanc des usagers hors Riom Communauté,
- > Poursuite déploiement des colonnes d'apport volontaires dans les centres bourgs denses.



Enquête Redevance Incitative sur la Montagne Thiernoise / avril 2014

→ Optimisation de la collecte

En 2015 va s'engager une étude d'optimisation de la collecte afin de prendre en compte les effets liés à la redevance incitative (moins de présentation des bacs, mise en place de collecte en PAV et baisse des quantités à traiter).



→ Nouvelles déchèteries

Nous continuerons en 2015 l'étude de mise en œuvre d'une nouvelle déchèterie avec un concept de déchèterie « à plat » sur LEZOUX et RANDAN.

→ VALORDOM 2

Notre syndicat de traitement engage une réflexion participative pour définir sa feuille de route pour ces prochaines années. Nous y apporterons notre contribution.



Syndicat du Bois de l'Aumône

ZONE DE LAYAT II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63 200 RIOM Cedex

Tél : 04-73-64 -74-00

Fax : 04-73-647-414

Courriel : conseilusager@sba63.fr

www.sba63.fr

www.sba63redevance.fr